

**PROGRAMME D'APPUI
AUX MANIFESTATIONS CULTURELLES DES PAYS ACP
DANS LES ETATS MEMBRES DE L'UNION EUROPEENNE
(PAMCE)**

N° 8 ACP TPS 35

8EME FONDS EUROPEEN DE DEVELOPPEMENT

EVALUATION FINALE DU PAMCE

RAPPORT FINAL

Bruxelles, décembre 2005

Contrat-cadre AMS/ 4516 - Lot n° 9

Lettre de marché n° 2004/98570
entre la Commission européenne et Mostra Communication

Dossier préparé par Laurent Héau, expert Mostra

Ce document ne reflète que l'opinion de l'expert et n'engage nullement la Commission européenne

Table des matières

	<u>Page</u>
Glossaire des abréviations	4
Résumé	5
1. Environnement du PAMCE	14
1.1 Introduction	13
1.2 Environnement du programme	13
1.3 Historique	14
1.4 Liste des projets financés par le PAMCE	15
2. Evaluation	19
2.1 Typologie des projets et exemples-types	20
2.2 Analyse des projets	24
2.3 Perception des responsables de projets	36
2.4 Perception des (pays) bénéficiaires ACP	37
2.5 Evaluation globale	39
2.5.1 Pertinence	
2.5.2 Efficience	
2.5.3 Efficacité	
2.5.4 Impact	
2.5.5 Viabilité	
2.5.6 Transversalité	
3. Conclusions	53
4. Perspectives et recommandations	55

Annexes

Annexe 1- Liste des projets du Pamce

Annexe 2- Cofinancement de l'UE dans les projets PAMCE

Annexe 3- Cadre logique révisé du programme

Annexe 4 - Méthodologie de l'évaluation

Annexe 5 - Liste des personnes rencontrées

Annexe 6 - Documents méthodologiques de l'étude
(courrier, guides, questionnaires)

Annexe 7- Termes de références de l'évaluation

Annexe 8- CV de l'évaluateur

Annexe 9- Littérature et documentation reçues et consultées

Annexe 10- Liste des tableaux

Annexe – Fiche d'évaluation CAD

Glossaire des abréviations

- ACP Groupe d'Etats de l'Afrique subsaharienne, des Caraïbes et du Pacifique
- ANCT-CIOFF Association nationale culture et traditions, Comité international festivals folklore
- CE Commission européenne
- DCE Délégation de la Commission Européenne (dans les pays)
- FED Fonds européen de développement de l'UE
- MAE Ministère français des Affaires étrangères
- ON Ordonnateur national (du FED)
- OR Ordonnateur régional (du FED)
- PAMCE Programme d'appui aux manifestations culturelles des pays ACP dans les Etats membres de l'Union européenne (projet n° 8 ACP TPS 35)
- PIN Programme indicatif national (coopération avec un pays)
- PIR Programme indicatif régional (coopération sous-régionale)
- RCA République centrafricaine
- RDC République démocratique du Congo (Kinshasa)
- SG Secrétariat Général
- UE Union européenne

RESUME

1. PRESENTATION

Parmi les programmes de coopération culturelle du FED consacrés à tous les pays ACP, le programme d'appui aux manifestations culturelles des pays ACP dans les Etats membres de l'Union européenne (PAMCE, n° 8 ACP-TPS 35) constitue l'interface entre ces pays et les pays membres de l'UE.

Il répond déjà à l'orientation de priorité à la culture définie récemment par les autorités européennes : en effet, durant la période où s'est déroulée la présente évaluation (mai-septembre 2005), Monsieur Louis MICHEL, Commissaire européen au développement et à l'aide humanitaire, a souligné que la Culture devait se situer comme l'un des principaux piliers de la coopération au développement.

2. EVALUATION DU PROGRAMME

2.1 Pertinence

Le programme PAMCE et ses projets ont couvert les besoins réels du secteur culturel ACP. Mais l'absence d'une implication directe des pays ACP dans l'organisation du programme a beaucoup diminué la pertinence du programme : celui-ci ne répondait pas aux besoins d'une véritable « co-opération ».

Le programme a permis de bien répondre aux besoins et aux attentes des bénéficiaires des pays ACP. Il a en effet contribué à accroître :

- les manifestations ACP visant un large public européen,
- la part consacrée aux artistes ACP dans ces grandes manifestations.

Le troisième objectif (consolidation des réseaux) n'était ni réaliste ni pertinent.

2.2 Efficience

Les activités du programme PAMCE ont généralement été réalisées avec le meilleur rapport coût/résultat, compte tenu du budget alloué (3 millions d'euros):

- Ce programme a renforcé la dynamique des manifestations culturelles ACP en Europe,
- Les organisateurs et le public ont apprécié la qualité des artistes et œuvres des pays ACP,
- les artistes ACP ont bénéficié de cette promotion.

L'efficience du programme aurait pu être meilleure, avec des réseaux européens efficaces et si le programme avait pu mieux coordonner son action avec les pays ACP.

Au total, au cours des cinq dernières années, ce programme a permis de cofinancer 46 projets et manifestations ACP en Europe, par des subventions de 21 000 euros à 106 000 euros.

Il a permis de toucher environ 1,3 million spectateurs européens dans huit Etats membres UE.

Le budget du programme PAMCE étant de 3 millions d'euros, environ 2,8 millions d'euros ont été dépensés, dont 2,56 millions d'euros (environ 90%) de subventions accordées, les projets sélectionnés étant cofinancés à un maximum de 40%.

La plupart (62 pays sur 79) des pays ACP ont été touchés par le programme PAMCE, pour des artistes et des œuvres ACP venant principalement d'Afrique, mais aussi Caraïbes et Pacifique.

Les relations entre les responsables de projet et les autorités européennes et ACP ont été globalement très bonnes, même si la contribution concrète de ces partenaires a été généralement faible.

L'information, la communication et la visibilité du programme PAMCE ont été très faibles et celle des projets a été « autocentré » sur l'évènement.

L'assistance technique a été dynamique : la personnalité, l'activité, la disponibilité et l'aisance relationnelle de l'expert en charge du programme ont été largement appréciés.

Mais le programme a souffert d'une absence de structuration et de moyens face à de tels enjeux.

Le mode d'appels à propositions retenu a été jugé comme une bonne, mais longue, démarche.

Un système d'appel à projets structurants pluriannuels et par domaine culturel serait mieux adapté.

2.3 Efficacité

Le programme PAMCE s'est déroulé de 1999 à 2004, en deux phases successives, séparées par une interruption de deux années :

- neuf projets ont été soutenus en 1999, après approbation de la convention de financement,
- trente sept projets ont été aidés à partir de fin 2001, selon le système d'appel à propositions établi par l'Office de coopération EuropeAid.

Le programme a cofinancé des manifestations dans les domaines culturels suivants :

- musique (12 projets),
- multidisciplinaires (10 projets)
- cinéma (10 projets),
- théâtre, la danse et les arts de la scène (9 projets),
- littérature et la bande dessinée (3 projets),
- arts plastiques (2 projets).

Ces financements ont été répartis sur huit Etats membres de l'UE bénéficiaires :

La France (16 projets), la Belgique (9 projets), l'Italie (7 projets), l'Allemagne (4 projets), l'Espagne (4 projets), le Royaume Uni (3 projets), l'Autriche (2 projets) et le Portugal (1 projet).

Il est important de préciser que l'impact de ces projets a touché directement des organisateurs, opérateurs, artistes, partenaires et public venant de la plupart des 15 pays membres de l'UE.

Ce programme a renforcé la dynamique des manifestations ACP en Europe, déjà en expansion.

Les bénéficiaires ACP ont apprécié les retombées sur :

- Le (début de) développement de leur carrière à l'international,
- L'augmentation (ponctuelle) de leurs revenus,
- Le « coup de fouet » à leur notoriété.

Les responsables des festivals européens ont pu développer la participation d'artistes et œuvres des pays ACP de niveau international. Ainsi, après l'intervention du PAMCE :

- Le nombre de manifestations ACP en Europe a doublé dans chaque domaine culturel,
- Le nombre de pays européens organisant des manifestations ACP a environ doublé,
- La fréquentation du public a été multipliée par 2 à 4,
- Le budget des manifestations aidées a généralement doublé (moyenne 100 000 euros),
- Le nombre de pays/artistes ACP a doublé ou triplé pour une manifestation donnée,
- La qualité des prestations ACP est majoritairement de niveau professionnel,
- La capacité des bénéficiaires à s'autofinancer demeure très faible,
- La pérennité de l'impulsion du PAMCE demeure forte à moyen terme.

2.4 Impact

L'impact du programme PAMCE a été important à la fois :

- Sur les projets financés qui ont pu exister ou se développer fortement,
- Pour les thématiques culturelles soutenues en Europe,
- Par rapport aux principaux objectifs du programme,
- Par la valeur ajoutée d'un soutien européen à ce type de manifestations,
- Sur le public européen (environ 1,3 million spectateurs).

Pour la plupart des manifestations culturelles ACP en Europe, l'impact du programme PAMCE a été important, parfois primordial dans le cas des manifestations en démarrage. Il a permis :

- La consolidation et la pérennité, pour des manifestations auxquelles cet appui européen a souvent donné l'impulsion qui manquait ;
- Un soutien financier décisif à la réussite de ces manifestations,
- Une contribution au dialogue interculturel, par la valorisation des œuvres et artistes ACP,
- La visibilité en Europe de l'activité coopération culturelle de l'UE,
- La valorisation de leur image auprès des autres partenaires, l'appui de l'Union européenne constituant une référence de crédibilité.

2.5 Viabilité

Du fait de la fin du programme depuis plus d'un an, et de l'absence à ce jour de nouveau programme de substitution, la viabilité de certains projets PAMCE est compromise : elle ne pourrait être levée que par l'appui de nouveaux programmes.

La viabilité des manifestations soutenues par le PAMCE, spécialement leur poursuite sans le soutien du programme est essentiellement liée à leur ancienneté (et à leur taille) :

- Les plus importantes ont pu continuer sans le soutien UE, mais se sentent fragilisées,
- Les petits projets connaissent des difficultés plus importantes et difficiles à résoudre

Du fait de la fin du programme PAMCE, et de l'absence de relais par d'autres projets culturels du FED, aucun suivi et aucune période de consolidation n'est actuellement envisageable.

2.6 Coordination, cohérence et complémentarité

Les synergies possibles entre projets PAMCE ont été très rares, du fait de :

- la faiblesse (ou l'inexistence) de réseaux culturels de production (pays ACP) ou de diffusion (pays européens),
- l'isolement des bénéficiaires par rapport au programme,
- une certaine absence de volonté (et de moyens) des responsables de projets,
- le manque de moyens de coordination (en dehors de l'organisation des projets).

Cependant plusieurs signes de convergence ont pu se manifester :

- entre projets voisins géographiquement (partage d'œuvres ou de présence d'artistes),
- Dans le domaine du cinéma (accueil réalisateurs et directeurs de festivals ACP à Cannes).

Il n'y a également pas eu de complémentarité forte ou de cohérence entre les projets PAMCE, du fait du mode de sélection plus administratif que thématique ou stratégique.

L'assistance technique du programme a cependant recherché concrètement les moyens d'une cohérence et d'une complémentarité géographique en Europe et pour les pays ACP :

- les appels à projets ont été largement diffusés,
- les responsables de projets ont été sensibilisés à l'ensemble des pays ACP.

2.7 Perception et attentes des bénéficiaires du programme

Dans le contexte actuel de la coopération au développement de l'Union européenne, où la culture devient une priorité, la perception et les attentes des bénéficiaires d'un tel programme sont des éléments capitaux.

A cet égard, le programme PAMCE a été globalement bien accueilli par les responsables des manifestations culturelles en Europe et par les artistes ACP bénéficiaires.

Mais les attentes sont fortes pour de nouveaux projets de coopération culturelle entre pays ACP et l'UE, avec la demande spécifique d'un nouveau programme de véritables « échanges culturels ».

2.7.1 Principaux points forts perçus du programme PAMCE

- + + Impact réel du programme sur les manifestations culturelles ACP dans l'Union européenne (développement quantitatif et qualitatif de la participation des artistes ACP et du public),
- + Contribution au renforcement de filières d'intégration des artistes et professionnels ACP dans les pays de l'UE (notamment dans les domaines de la danse, de la musique et du cinéma),
- + Utilisation adéquate des fonds attribués, au bénéfice d'artistes des pays ACP,
- + Bonne implication de la plupart des Etats membres de l'UE
- + Bonne gestion et animation du programme

2.7.2 Principaux points faibles perçus

- - Peu d'effet de « mise en réseau » à long terme entre les partenaires européens et ACP,
- - Peu de retombées directes dans les pays ACP,
- Impact global réel mais sans perspectives (programme de 3 ans, subventions ponctuelles)
- Beaucoup de projets « évènementiels »,
- Pas de stratégie « filière »
- Faiblesse des moyens de l'assistance technique du programme,
- Absence de notoriété du programme (spécialement dans les pays ACP),

2.7.3 Principales attentes

Les attentes manifestées vis-à-vis d'un tel programme « tous pays ACP » sont à la fois fortes et convergentes de la part de l'ensemble des bénéficiaires (directs et indirects).

Cette intensité et cette convergence des attentes sont peu fréquentes : elles constituent l'un des principaux acquis de ce programme.

Elles se traduisent principalement par la demande d'une stratégie cohérente, intégrée et durable de la coopération culturelle de l'UE avec les pays ACP, aux différents niveaux géographiques (national, sous-régional, tous pays ACP).

Pour l'ensemble des programmes de coopération culturelle « tous pays ACP », les souhaits concernent les points suivants :

- Un partenariat réel entre les opérateurs structurés des pays ACP et leurs homologues européens, et notamment une demande que les crédits FED « tous pays ACP » soient attribués directement dans les pays ACP,
- Un meilleur accès des pays ACP au marché européen, par l'intermédiaire de réseaux professionnels thématiques actifs dans les différents pays de l'UE (et non seulement par une invitation à une manifestation « ponctuelle »),

Par rapport aux résultats spécifiques du programme PAMCE, les attentes concernent précisément un nouveau programme d'échanges culturels « tous pays ACP » permettant :

- une stratégie claire de partenariat et d'attribution des crédits,
- un élargissement géographique (ensemble des régions ACP, Europe des 25),
- des thématiques culturelles prioritaires,
- la création d'un « label ACP » pour les projets et manifestations sélectionnés,
- un rôle moteur de mise en synergie culturelle de l'UE
 - par un appui concret à la convergence des différents programmes de coopération culturelle dans les pays ACP (institutionnels, bailleurs)
 - par une interaction des projets FED « tous pays ACP » et des projets européens de dialogue interculturel.

3. PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Au cours de l'été 2005, le Commissaire européen au développement et à l'aide humanitaire a défini la culture comme l'une des principales priorités de la coopération de l'Union européenne avec les pays ACP.

D'autre part, la récente Déclaration de politique de développement de la Commission européenne (plus spécifique à l'Afrique) considère comme indispensable la convergence entre les différents bailleurs de fonds.

A court terme, les programmes « tous pays ACP » du 9^{ème} FED doivent donc être mis en œuvre en tenant compte de ces priorités, et des conclusions de la présente évaluation.

De même, l'ensemble des programmes de coopération culturelle du prochain 10^{ème} FED doivent être coordonnés, autour d'une stratégie cohérente et lisible par l'ensemble de ces partenaires (acteurs culturels et institutionnels des pays ACP, bailleurs de fonds et pays membres UE, etc.).

3.1 A court terme (mise en œuvre du 9^{ème} FED)

La présente évaluation ouvre trois types d'opportunités à très court terme (2005-2006).

3.1.1 La prise en compte du présent rapport dans les projets « tous pays ACP » 9^{ème} FED

Les récentes déclarations sur les priorités de la coopération UE/ACP par le Commissaire européen en charge de ces questions (juin-juillet 2005), la Communication de la Commission européenne au Parlement européen sur la stratégie sur l'Afrique (octobre 2005) et les résultats de la présente étude doivent pouvoir être intégrés aux projets de coopération culturelle en démarrage (9^{ème} FED).

Les nouveaux programmes devraient prendre en compte les objectifs suivants :

- La mise en œuvre de synergies concrètes (à partir de rencontres, concertation, missions) pour chacun des programmes culturels du FED avec
 - les autres programmes du FED (thématique et niveau géographique complémentaire)
 - les activités de coopération culturelle des Etats membres UE,
 - les programmes de coopération culturelle des autres bailleurs ;
- l'intégration des conclusions de l'évaluation PAMCE aux projets culturels 9^{ème} FED
 - Pour les projets « tous pays ACP », priorité à des actions de « partenariat équilibré » entre pays du Nord et pays du Sud (opérations de parrainage et jumelage, mise en réseau de manifestations, de spectacles et d'artistes),
 - Pour les programmes nationaux (PSICD) et régionaux (dont Afrique de l'Ouest) exploitation et développement des partenariats géographiques ou thématiques existants, recherche de synergies entre programmes et entre bailleurs (cf. ci-dessus), renforcement des manifestations culturelles pérennes pour dynamiser la visibilité des artistes locaux et le suivi économique de l'activité culturelle, des opérateurs et des artistes, etc.

Chacun des nouveaux programmes culturels « tous pays ACP » devrait ainsi être adapté, selon ces différents points (*ce qui n'est pas l'objet de ce travail*).

3.1.2 Le démarrage rapide des programmes du 9^{ème} FED.

S'ils ne sont pas utilisés rapidement, les crédits 9^{ème} FED alloués aux projets de coopération culturelle « tous pays ACP » risquent d'être réaffectés à d'autres programmes. Les futures requêtes du domaine culturel pour le 10^{ème} FED ne seraient alors plus crédibles.

Il apparaît donc important pour le Groupe ACP et pour la Commission européenne d'agir rapidement :

- En participant aux rencontres Commission européenne/Groupe des Etats ACP avec un esprit d'ouverture réciproque, pour arriver de manière volontariste à un accord sur les projets à financer, leur contenu et les modalités de leur mise en œuvre ;
- Par un démarrage prioritaire du programme d'appui aux industries culturelles ACP. Ce projet est en effet le plus proche des résultats acquis et des attentes du PAMCE ;
- En finalisant (ou non) le contenu et l'organisation des autres programmes « tous pays ACP », et si besoin en précisant l'extension et les limites des requêtes des pays ;
- En prenant dès maintenant les moyens d'un démarrage rapide de ces programmes (période restant pour le 9^{ème} FED).

3.1.3 Une concertation régulière entre la Commission européenne et les autres bailleurs de fonds

L'initiative d'un dialogue sur la stratégie et le développement de la coopération culturelle avec les autres bailleurs revient à la Commission européenne.

Elle doit maintenant jouer un rôle moteur dans ce domaine, suite à la priorité à la culture :

- Au sein de la Commission européenne, des échanges réguliers (rencontres, documents,...) doivent être mis en place entre les responsables de la coopération culturelle et ceux des autres entités CE (DG Culture, Euromed, etc.),
- A l'extérieur, il faut également engager des collaborations et échanges avec les autres bailleurs de fonds culturels (bilatéraux et multilatéraux) :
 - Programmes de coopération culturelle des pays membres UE,
 - Programmes d'autres bailleurs (Etats membres UE, coopération internationale, etc.)
 - Programmes culturels internes des pays (et régions) ACP.

Cette concertation pourrait démarrer entre partenaires des projets culturels « tous pays ACP »

- à la suite de la réunion finale de la présente évaluation du programme PAMCE,
 - lors des prochaines rencontres régulières ACP/UE, pour préparer les éléments d'une véritable stratégie de coopération culturelle pour les années à venir (cf. § 3.2.1 ci-après),
 - par une rencontre des partenaires du programme PAMCE, au cours de l'année à venir.
- L'expérience de ces acteurs culturels dans le domaine d'une coopération « partenariale » entre pays du Nord et pays du Sud doit être valorisée dans la perspective du 10^{ème} FED. Il s'agit de s'appuyer sur la dynamique créée par le PAMCE, et qui en constitue l'un des principaux résultats, pour :

- commencer à organiser les échanges et réseaux culturels UE/ACP souhaités,
- contribuer à la préparation d'un nouveau programme d'échanges culturels.

3.2 Dans la préparation du 10ème FED (2006)

Comme il a été souligné ci-dessus, les programmes « tous pays ACP » du prochain 10ème FED devront intégrer comme objectifs, la priorité donnée à la culture, les recommandations de convergence entre bailleurs de fonds, et les conclusions du présent rapport.

Par ailleurs les objectifs actuels seront poursuivis : ces futurs programmes devront contribuer, chacun à leur niveau et en synergie avec les autres programmes de coopération, au « *développement de l'activité culturelle de ces pays, à l'amélioration des capacités des artistes, créateurs des œuvres ACP d'accéder aux marchés internationaux (accroissement des retombées économiques des artistes, renforcement des capacités créatives et techniques, extension des possibilités d'une large diffusion et promotion des œuvres, renforcement des réseaux professionnels...)* ainsi qu'à la coopération entre les festivals à l'intérieur de l'UE et entre ceux de l'UE et ceux des pays ACP (création et renforcement de partenariats) » (cf. §C.3 B4 termes de référence de l'évaluation).

Dans une telle perspective de développement de la coopération culturelle avec le 10^{ème} FED, les trois grandes actions suivantes devraient être engagées.

3.2.1 La préparation d'un Livre blanc de la coopération culturelle ACP/UE

Au vu des évolutions en cours, et des résultats de la présente étude, un document stratégique global de coopération culturelle entre le Groupe ACP et l'Union européenne apparaît nécessaire. Il pourrait s'agir d'un « Livre blanc de la coopération culturelle entre les pays ACP et l'UE », répondant aux souhaits de priorité exprimés par le Commissaire européen Louis MICHEL, et aux documents tels la communication CE « la stratégie de l'UE pour l'Afrique ».

Cette démarche pourrait démarrer à l'occasion de prochaines réunions UE/ACP, selon le schéma suivant :

- concertation autour du thème de « la coopération culturelle, priorité 10ème FED »,
- rédaction d'un cahier des charges pour un livre blanc sur ce sujet,
- réalisation d'une étude dans les pays ACP et auprès des responsables de la coopération culturelle en Europe (CE et pays membres UE),
- élaboration du livre blanc,
- conclusions (stratégie et projets) et discussion lors des rencontres UE/ACP.

3.2.2 La structuration de la convergence entre bailleurs de fonds dans le domaine culturel

Il s'agirait de développer et structurer la concertation mise en œuvre à court terme selon la recommandation ci-dessus (cf. § 3.1.3).

Cela implique également qu'une instance de coordination soit structurée pour le 10^{ème} FED :

- Entre les projets nationaux, régionaux et « tous pays ACP »,
- Entre les projets FED et les autres projets de coopération culturelle des pays membres de l'Union européenne.

3.2.3 Un programme (10^{ème} FED) d'appui au développement de partenariats culturels UE/ACP

En prévision du prochain FED (2007), le programme PAMCE devrait être reconduit sous une autre forme, en devenant l'un des axes principaux d'une stratégie UE/ACP.

Ce projet, qui pourrait s'appeler « programme 10^{ème} FED d'appui au développement de partenariat culturel » serait développé dans les prochains mois, autour d'opérateurs culturels en réseau UE/ACP, à la suite des concertations préconisées ci-dessus (cf. §3.1.3) et ayant pour objet :

- un appui à la professionnalisation des artistes ACP, la création, la production et la diffusion d'œuvres de ces pays,
- des actions venant en complémentarité des autres projets culturels dans les pays ACP et dans les pays de l'UE,
- une dynamisation d'activités de partenariat équilibré « Nord-Sud ».

Les résultats attendus d'un tel programme pourraient ainsi être :

- l'accroissement des échanges culturels UE/ACP en matière de créations, productions, formations, manifestations, etc.
- la consolidation de la professionnalisation des acteurs culturels et des réseaux économiques de production/diffusion des industries de la création des pays ACP ;
- une meilleure visibilité/échange d'activité culturelle entre ces pays, avec la création du « label ACP »,
- une synergie d'actions avec les autres projets culturels de l'UE et des autres bailleurs de fonds.

La mise en œuvre de ce projet permettrait :

- le financement de projets d'échanges culturels entre réseaux ACP et UE,
- la création d'un label « ACP » pour des projets, festivals, réseaux sélectionnés
- une concertation et des rencontres périodiques entre partenaires des différentes régions.

La stratégie du nouveau programme prendrait en compte les autres projets de coopération culturelle « tous ACP » : les aspects de la vie culturelle déjà couverts par les programmes d'appui au cinéma et aux industries culturelles ne seraient pas concernés.

L'organisation d'un tel programme supposerait une assistance technique renforcée et un meilleur équilibre dans la répartition géographique et thématique des projets.

Le budget devrait être de l'ordre de cinq à dix millions d'euros.

1 ENVIRONNEMENT DU PAMCE

1.1 Introduction

L'évaluation porte sur le programme et les 46 projets appuyés par le programme d'appui aux manifestations culturelles des pays ACP dans l'UE (PAMCE).

Il s'agit d'un programme de coopération culturelle entre l'Union européenne et l'ensemble des Etats ACP (Afrique, Caraïbes et Pacifique) dans le cadre du Convention de Lomé III révisée.

Le PAMCE est financé par un financement intra-ACP du 8ème FED.

L'évaluation finale vise également à examiner les projets cofinancés par ce programme dans l'esprit de l'accord de partenariat ACP-UE signé à Cotonou et la déclaration de Dakar des ministres ACP de la culture.

L'évaluation et les perspectives d'un tel projet sont donc d'un intérêt certain, notamment dans le cadre de la priorité accordée à la coopération culturelle par le Commissaire européen à la coopération et au développement (juin 2005), et dans la perspective du 10ème FED.

A ce titre, il constitue déjà un succès, dans un environnement où :

- les coopérations culturelles bilatérales sont souvent remises en question, du fait d'une diminution de ressources et d'une tendance naturelle à devenir la vitrine d'un pays,
- les organismes de coopération multilatérale connaissent également certaines limites, liées à une sélectivité thématique ou à leur capacité financière,
- dans beaucoup de pays ACP, la dotation du Ministère de la culture couvre difficilement au-delà des seuls frais de fonctionnement, impliquant une faible stratégie structurante.

Même si elle s'est limitée à certains pays ACP et européens concernés par ce programme, les conclusions de ce travail doivent être considérés comme représentatifs de l'évolution et des perspectives de cette coopération culturelle, celle-ci apparaissant de plus en plus comme une clé de l'avenir des relations (dialogue interculturel) entre ces pays.

1.2 Environnement du programme

Dans son article 27 l'Accord de Cotonou insiste sur l'importance de la promotion des valeurs et des identités culturelles ACP et du dialogue interculturel, ainsi que le soutien aux industries culturelles de ces pays.

A ce titre le Fonds Européen de Développement a vocation à soutenir la diffusion des biens et services culturels les plus représentatifs des pays ACP, ainsi que les manifestations qui les mettent en valeur, y compris sur le sol européen. Le programme d'appui aux manifestations culturelles ACP dans l'UE s'inscrit donc directement dans ce cadre. Par ailleurs, le programme PAMCE constitue un projet important dans la coopération culturelle ACP/UE :

- En effet il devrait constituer le principal lien entre les programmes culturels appuyés par l'UE à l'intérieur de ces pays (ou régionalement) au titre du FED (PIR ou PIN) et l'activité culturelle en Europe : il joue donc un rôle décisif dans une stratégie intégrée de l'UE dans ce domaine, devenu prioritaire de la coopération avec les pays ACP.
- Par ailleurs, du fait de son objet (et même si tous les pays n'ont pas été concernés de la même manière), il a réuni des acteurs culturels importants de pays ACP et de pays de l'Union européenne : ceci correspond bien à la définition d'une « co-opération ».
- Enfin, il a bénéficié d'une certaine durée, qui permet d'évaluer son intérêt et son impact.

1.3 Historique

Un premier programme “Appui aux manifestations culturelles ACP dans les Etats membres de l’Union Européenne » avait été approuvé en 1994 pour un montant de 2 millions d’euros par la Commission européenne sur fonds intra-ACP du 7ème FED. Un complément de programme de 500.000 EUR sur le 7ème FED a été décidé le 17 décembre 1997. De ce fait, entre janvier et novembre 1998, 38 nouvelles manifestations ont ainsi été financées.

Afin de faire face raisonnablement à la demande, un nouveau programme a été préparé.

En mars 1999, le Comité FED (composé des Etats-membres de l’UE) a émis un avis favorable sur la Proposition de financement pour l’établissement du programme PAMCE.

Suite à des discussions entre les nouveaux services de la CE (DG Développement et Service Commun des Relations extérieures SCR), la proposition a été revue : une décision de financement de 9 manifestations a été approuvée (« PAMCE 0 ») et une révision du texte a été demandée.

Le 22 septembre 1999, le Comité FED a donné un avis favorable à la Proposition de financement révisée. pour l’établissement du programme PAMCE.

Il s’est ensuite écoulé un an avant la décision de financement du programme, le 17 novembre 2000 : conformément à la décision de financement, un engagement financière a été établi pour un montant global de 3 millions d’euros.

Ainsi, 37 nouvelles manifestations ont pu bénéficier d’un soutien depuis 2001, suivant les nouvelles procédures financières, notamment d’appel à propositions de l’Office de coopération EuropeAid, pour un total de 46 projets aidés.

Il faut souligner que les fréquentes restructurations internes des services de la Commission européenne dans le domaine de l’aide extérieure ont eu un impact direct sur le programme.

Ainsi, la coordination et la gestion du programme a successivement été prise en charge par différentes Unités du Siège (l’ancienne DG Développement, SCR, DG Développement et Office de coopération EuropeAid : Unités opérationnelles, financières et contractuelles).

Ceci a eu surtout pour effet d’allourdir le déroulement du programme, autour de responsables CE toujours renouvelés.

L’objectif du programme a consisté à soutenir la présentation d’artistes, auteurs, créateurs, intellectuels et œuvres significatifs de la créativité et de la diversité culturelles des pays ACP :

- à un large public européen,
- dans les meilleures conditions de mise en valeur, sensibilisation et compréhension réciproque,
- et dans une dynamique de recherche de débouchés économiques et de renforcement d’un réseau de professionnels ACP dans le domaine culturel.

Ce programme s’est également proposé de contribuer à l’élargissement des débouchés économiques pour les artistes et les créateurs des pays ACP, à la fois par une diffusion sur le marché européen, et par un renforcement des liens entre les professionnels de l’économie culturelle (producteurs, distributeurs, diffuseurs et agents) ACP et européens.

1.4 Tableau 1 : liste des projets financés par le PAMCE

PAMCE 0 : Actions en 1999					
n° projet (typologie) public estimé	Pays membre	Bénéficiaire	type de contact	interlocuteur	résultat
1 (C) 40 000	FR	Association Musiques Métisses	Rencontre	Christian Mousset	rencontre 03/06/05
2 (D) 60 000	DE	Afro project e.V.	Questionnaire	Dr Stefan Oschmann	relance questionnaire 03/08/05
3 (D) 10 000	FR	Naif théâtre	Questionnaire	Richard Demarcy	relance questionnaire 03/08/05
4 (D) 20 000	BE	Open Tropen Festival	Questionnaire	Pascale Van Baël	relance questionnaire 03/08/05
5 (C) 15 000	FR	ANCT	Questionnaire	Marie Agnès Jacqué	Questionnaire rempli
6 (N) 80 000	ES	La Mar de músicas	Questionnaire	Francisco Martin	relance questionnaire 03/08/05
7 (C) 50 000	FR	Les Francophonies en Limousin	Rencontre	Bernard Triclot	rencontre 03/06/05
8 (N) 15 000	ES	L'ull Anónim	Rencontre	Marie Helena Valpuesta	rencontre 23/05/05
9 (N) 25 000	BE	Association Ti Suka	Rencontre	Mirko Popovitch	rencontre 26/05/05

PAMCE 1 : Actions en 2002					
n° projet (typologie) public estimé	Pays membre	Bénéficiaire	type de contact	interlocuteur	résultat
11 (D) 10 000	FR	Naif théâtre	Questionnaire	Richard Demarcy	relance questionnaire 03/08/05
12 (C) 20 000	IT	Centro Orientamiento Educativo	Rencontre	Dario Invernizi	rencontre 08/07/05
13 (C) 40 000	FR	Association Musiques Métisses	Rencontre	Christian Mousset	rencontre 03/06/05
15 (C) 20 000	BE	Voix de femmes	Rencontre	Brigitte Kaquet	rencontre 27/05/05
16 (D) 50 000	DE	Afro project e.V.	Rencontre	Dr Stefan Oschmann	relance questionnaire 03/08/05
17 (C) 30 000	FR	Association Contre Jour Marseille	Rencontre	Marc Ambrogiani	rencontre 17/05/05
18 (N) 30 000	AT	Cross cultural communication	Rencontre	Davis O Nejo	rencontre 04/07/05
19 (N) 10 000	FR	La Fabriks	Rencontre	Nadine Febvre	rencontre 17/05/05
23 (D) 30 000	DE	Haus der Kulturen der Welt - HKW	Questionnaire	Jürgen Maier	relance questionnaire 03/08/05

PAMCE 2 : Actions 2002/2003					
n° projet (typologie) public estimé	Pays membre	Bénéficiaire	type de contact	interlocuteur	résultat
20 (D) 10 000	FR	Les acteurs de Bonne Foi	Questionnaire	Laurent Barthel, Michel Proc, Josiane Fritz	relance questionnaire 03/08/05
21 (D) 15 000	IT	Abusuan Association	Questionnaire	Francesco Saverio Fiore	relance questionnaire 03/08/05
22 (C) 50 000	FR	Les Francophonies en Limousin	Rencontre	Bernard Triclot	rencontre 03/06/05
24 (D) 40 000	IT	Zero in condotta	Rencontre	Alessandro Ricini Ricci	rencontre 07/07/05
25 (D) 10 000	BE	CCASA camouflage Brussels	Questionnaire	Fernando Alvim	relance questionnaire 03/08/05
26 (C) 25 000	FR	Journées cinématographiques d'Amiens	Rencontre	Jean-Pierre Garcia	rencontre 01/07/05
27 (C) 10 000	BE	vzw wereldculturencentrum Zuiderperhuis	Rencontre	Dora Mools	rencontre 26/05/05
28 (N) 15 000	PO	Danças na Cidade Associação Cultural	Questionnaire	Catarina Saraiva	Questionnaire rempli
29 (N) 5 000	ES	Associació Cultural Translit	Rencontre	Marina Sten	rencontre 23/05/05
30 (C) 10 000	FR	Cinémas d'Afrique et du Sud	Rencontre	Camille Jouhair	rencontre 15/05/05
31 (C) 5 000	FR	Arts et Médias d'Afrique	Questionnaire	Nocky Djedanoum	relance questionnaire 03/08/05

PAMCE 3 : Actions en 2003					
n° projet (typologie) public estimé	Pays memb re	Bénéficiaire	type de contact	interlocuteur	résultat
32 (C) 30 000	FR	Association Nuits Metis	Rencontre	Marc Ambrogiani	rencontre 17/05/05
33 (C) 50 000	FR	Les Francophonies en Limousin	Rencontre	Bernard Triclot	rencontre 02/06/05
34 (D) 10 000	BE	Africalia asbl	Rencontre	Dominique Thiange	rencontre 25/05/05
35 (D) 10 000	IT	Africa e Mediterraneo	Rencontre	Andrea Marchesini	rencontre 07/07/05
36 (C) 40 000	FR	Association Musiques Métisses	Rencontre	Christian Mousset	rencontre 03/06/05
37 (D) 30 000	DE	Haus der Kulturen der Welt - HKW	Questionnair e	Jürgen Maier	relance 03/08/05
38 (C) 80 000	UK	Africa Oye Limited	Questionnair e	Kenny Murray	relance 03/08/05
39 (N) 20 000	UK	Africa at the Pictures	Rencontre	Keith Shiri	rencontre 13/07/05
40 (N) 40 000	UK	The Commonwealth Film Festival	Rencontre	Pascale Moyse	rencontre 16/05/05
41 (D) 20 000	AT	VIDC	Rencontre	Franz Schmidjell	rencontre 05/07/05
42 (C) 40 000	BE	Festival Intl. du film francophone Namur	Rencontre	Dominique Jamar	rencontre 16/05/05
43 (C) 10 000	BE	vzw wereldculturencentrum Zuiderperhuis	Rencontre	Dora Mools	rencontre 26/05/05
44 (N) 15 000	ES	L'ull Anónim	Rencontre	Marie Helena Valpuesta	rencontre 23/05/05
45 (N) 20 000	IT	Proloco Castel San Pietro Terme	Rencontre	Alessio Michelotti	rencontre 06/07/05
46 (D) 75 000	IT	Oltre	Questionnair e	Manuela Nosela	relance 03/08/05
47 (C) 20 000	IT	Centro Orientamiento Educativo	Rencontre	Dario Invernizzi	rencontre 08/07/05
48 (N) 10 000	BE	La Vénérie	Rencontre	Mirko Popovitch	rencontre 26/05/05

- Les codes ISO des pays sont les suivants : France (FR), Allemagne (DE), Belgique (BE), Espagne (ES), Italie (IT), Autriche (AT), Portugal (PT), Royaume Uni (UK).
- Le code de typologie duquel se rapproche le projet concerné est le suivant :
 - C correspond à la catégorie « grands classiques »,
 - D correspond à la catégorie « dynamiques opportunistes »,
 - N correspond à la catégorie « nouveaux ».

2 EVALUATION

L'évaluation des projets a été réalisée en fonction des objectifs et des résultats attendus du programme PAMCE.

La première partie de cette évaluation consiste en une analyse centrée sur les projets. Elle comporte donc à la fois une typologie des projets précisée par quelques exemples-types, une analyse/évaluation des projets, l'étude de la perception et des attentes des responsables de projets en Europe et des bénéficiaires ACP.

La seconde partie de l'évaluation du programme se réfère plus au programme lui-même, c'est-à-dire à l'appréciation qui peut être formulée à posteriori, concernant sa pertinence, son efficacité, l'efficacité de ses résultats, son impact, sa viabilité et trois critères se rapportant à sa transversalité. Cette évaluation globale du programme a donc été réalisée selon ces critères, à partir du travail effectué au cours de la présente étude :

- documentation concernant le programme PAMCE et les autres projets « tous pays ACP » terminés ou en préparation,
- rencontres effectuées auprès des responsables (et partenaires) du programme,
- résultats des différents projets (points forts et points faibles, perception et attentes des responsables et bénéficiaires, selon §2 ci-dessus).

Ce chapitre comporte donc successivement :

- une typologie des catégories de projets-types évaluées et un exemple rattaché à chacune de ces catégories (§ 2.1),
- une analyse/évaluation des résultats des projets (§2.2), en matière de
 - nombre et ampleur,
 - diversité thématique,
 - diversité géographique,
 - impact financier,
 - effet de mise en réseau,
 - pérennité,
 - communication,
- la perception et les attentes (§2.3)
 - des responsables de projets,
 - des (pays) bénéficiaires,
- une analyse critique verticale de l'ensemble des résultats du programme (cf. termes de référence de l'évaluation §C.3.2), en termes de
 - pertinence (§3.1),
 - efficacité (§3.2),
 - impact (§3.3),
 - viabilité (§3.4),
 - viabilité (§3.5),
- une analyse de l'ensemble des résultats du programme en termes de réponses aux questions-clés horizontales recherchées (cf. termes de référence de l'évaluation §C.3.1) en matière de
 - coordination (§3.6.1),
 - cohérence (§3.6.2),
 - complémentarité (§3.6.3).

L'un des résultats attendus de l'évaluation consistait en un tableau complet du soutien du PAMCE.

- Le tableau de l'annexe 1 présente une revue des différents projets comportant :
 - le détail de tous les projets financés par le programme,
 - les domaines culturels,
 - le montant du soutien accordé.
- Pour la diversité des domaines culturels, le tableau 3 détaille le nombre de projets et les subventions accordées.
- Pour les pays UE impliqués :
 - Les annexes 1a et 1b précisent individuellement les Etats membres de l'UE bénéficiaires (organisateur) de chacun des projets ;
 - Le tableau 4 détaille l'implication des Etats membres UE bénéficiaires par pays organisateur. Au total, 11 pays européens ont été concernés par le programme PAMCE, soit les 15 Etats membres sauf la Finlande, la Grèce, L'Irlande et la Suède.
- Pour les artistes et pays ACP concernés, le tableau 5 montre la répartition géographique par sous région et par pays des artistes touchés par les projets PAMCE.
- Concernant la participation financière du programme aux projets aidés, l'annexe 1b détaille le pourcentage de soutien du programme à 37 projets PAMCE (pour les 9 projets « PAMCE 0 », les budgets totaux éligibles n'apparaissent pas dans les contrats).

Globalement, il ressort clairement de cette analyse/évaluation que les résultats et objectifs escomptés du programme PAMCE (selon la proposition de financement) ont été atteints.

2.1 Typologie des projets et exemples-types

L'évaluation des projets a permis de typer selon trois catégories principales les projets aidés par le programme.

Ceci permet de mieux comprendre les résultats obtenus et de pouvoir en tirer des leçons pour la stratégie d'un nouveau programme et la sélection des projets.

2.1.1 « Les grands classiques »

Il s'agit de projets/manifestations/opérateurs établis, recherchant prioritairement à travers le PAMCE un nouveau bailleur de fonds de leur expansion.

Les 21 projets correspondants sont notés « C » dans le Tableau 1 ci-dessus.

2.1.1.1 Leurs pratiques dans leur projet

- Une manifestation importante et pérenne
- Une stratégie de croissance
- Une politique marketing élaborée
 - Un portefeuille bailleurs/sponsors
 - Un réseau de relations international
 - Une production d'évènements adaptés (« mode »)
- Un ou plusieurs bailleurs engagés à moyen terme

2.1.1.2 Leurs attentes vis-à-vis des bailleurs

- Un renforcement auprès des gros bailleurs/sponsors
- Des sponsors fidèles

2.1.1.3 Leur perception de l'Union européenne (et du PAMCE)

- Un (très) gros sponsor
- Un substitut aux bailleurs défaillants
- Le label « UE »
- Un éloignement « propice »

2.1.1.4 Leur contribution aux objectifs du PAMCE : moyenne

2.1.1.5 Un exemple-type : projet PAMCE 3 no 34, bénéficiaire : Africalia (Belgique), « plateforme de danse contemporaine 2003 »

- Les chiffres-clés du projet :
 - Budget : 355 000 euros
 - Spectateurs : 4 000
 - Appui PAMCE : 60 000 euros (17 % du budget global)
 - Artistes ACP liés au financement du PAMCE: 100 (10 compagnies)
 - Provenance de ces artistes : Zimbabwe, RD Congo, Afrique du Sud, Kenya, Côte d'Ivoire, Cap vert, Madagascar, Mozambique, Sénégal et Burkina Faso
 - Impact européen : Belgique et Royaume Uni.
- Les points remarquables
 - Rencontres professionnelles d'une centaine d'artistes de pays ACP
 - Création d'outils de diffusion de la danse contemporaine pour ces pays
 - Mise en relation de ces artistes ACP avec des programmeurs européens et internationaux
- Les raisons du succès de l'appui du PAMCE
 - Effet multiplicateur d'une grande rencontre internationale
 - Mise en réseau des artistes des pays ACP
 - Plusieurs interactions avec d'autres projets PAMCE
 - Création et diffusion de nombreuses productions internationales
- Les causes d'échec/points faibles de l'appui du PAMCE
 - Faible impact du PAMCE sur la continuité de l'action
 - Pas de cohérence avec des projets UE dans les pays ACP

2.1.1.6 Les leçons à tirer pour un futur programme de type PAMCE

Pour un véritable partenariat (formation, création, production, diffusion) entre artistes/pays ACP et ce type de grandes rencontres européennes, il est maintenant possible d'appuyer directement la structure ou le réseau professionnel des pays ACP issus de ce projet.

2.1.2 « Les dynamiques opportunistes »

Ils attendent un financement, auquel ils s'adapteront, pour leur permettre de concrétiser un projet. Les 15 projets correspondants sont notés « D » dans le Tableau 1 ci-dessus.

2.1.2.1 Leurs pratiques dans leur projet

- Un projet/ manifestation à poursuivre pour lui-même
- Une stratégie financière « attrape-tout » à géométrie variable
- Un réseau de relations hétérogène
- Un marketing d'opportunités (vers UE et ACP)

2.1.2.2 Leurs attentes vis-à-vis des bailleurs

- Assurer la concrétisation de leur projet
- Adapter (éventuellement gonfler) le budget
- Capitaliser les partenaires/bailleurs

2.1.2.3 Leur perception de l'Union européenne (et du PAMCE)

- Un « jackpot »
- Un sponsor à conserver

2.1.2.4 Leur contribution aux objectifs du PAMCE : variable

2.1.2.5 Un exemple-type : projet no 20, bénéficiaire : Les acteurs de bonne foi (France), tournée de la création théâtrale Ubu roi

- Les chiffres-clés du projet :
 - Budget : 294 000 euros
 - Spectateurs : 9 500
 - Appui PAMCE : 88 000 euros (30% du budget global)
 - Artistes ACP liés au financement PAMCE : 5 acteurs
 - Provenance de ces artistes : Cameroun, Burkina Faso
 - Pays ACP des spectacles : Angola, Cameroun, Congo, Gabon, RCA, RDC, Tchad
 - Impact UE : France, Belgique, Allemagne, Pologne
- Les points remarquables
 - Tournée en Europe (1,5 mois) et en Afrique centrale (1,5 mois)
 - Formations et échanges avec des artistes ACP et dans les pays ACP
- Les raisons du succès de l'appui du PAMCE
 - Réciprocité et exemplarité UE/ACP de l'aide du PAMCE
 - Acquisition de savoir-faire et une certaine mise en réseau des artistes ACP

- Les causes d'échec/points faibles de l'appui du PAMCE
 - Projet ponctuel
 - Succès d'estime, en attente du « coup » suivant
 - Fragilité du partenariat

2.1.2.6 Les leçons à tirer pour un futur programme de type PAMCE

Pour pérenniser un tel partenariat avec de petites structures (fragiles financièrement), un tel projet doit être consolidé par une concertation et collaboration entre bailleurs de fonds. En Espagne, par exemple, cette synergie est requise, autour d'un système de déconcentration, l'aide locale conditionnant l'aide régionale ou nationale.

2.1.3 « Les nouveaux »

Très motivés par leur projet, ils recherchent appui, conseils, expérience et ressources. Les 10 projets correspondants sont notés « N » dans le Tableau 1 ci-dessus.

2.1.3.1 Leurs pratiques dans leur projet

- Une manifestation à créer (ou un projet fermé)
- Une stratégie « tout ou rien » (= concrétiser un rêve)

2.1.3.2 Leurs attentes vis-à-vis des bailleurs

- Une recherche angoissée du financement
- Une relation souvent « charnelle » avec les pays ACP
- Un carnet de relations limité et/ou thématique

2.1.3.3 Leur perception de l'Union européenne (et du PAMCE)

- Un (très) gros bailleur
- Une structure « énorme et tatillonne »

2.1.3.4 Leur contribution aux objectifs du PAMCE : Forte

2.1.3.5 Un exemple-type : projet no 40, bénéficiaire: Commonwealth film festival (Royaume Uni), titre : Commonwealth film festival 2003

- Les chiffres-clés du projet :
 - Budget : 120 000 euros
 - Appui PAMCE : 50 000 euros (40% du budget global)
 - Diffusion de productions ACP liés au PAMCE : 15 films
 - Pays ACP impliqués : Afrique du Sud, Mozambique, Nigeria, Saint Vincent, Trinidad et Tobago, Zambie, Zimbabwe

- Les points remarquables
 - Implication indirecte de 28 pays ACP différents (lors de la sélection des films)
 - Objectifs d'échanges et de mise en réseau des réalisateurs ACP en Europe
- Les raisons du succès de l'appui du PAMCE
 - Impact fort (40% du budget) de l'appui PAMCE
 - Potentiel de synergie avec d'autres projets FED (appui au cinéma, projets nationaux)
- Les causes d'échec/points faibles de l'appui du PAMCE
 - Besoins financiers durables du projet (fin du programme)
 - Pas de mise en réseau PAMCE

2.1.3.6 Les leçons à tirer pour un futur programme de type PAMCE

Il manque une concertation, et éventuellement une spécialisation des programmes d'appui culturel (internes pays européens ou programmes de coopération) pour aider de tels projets de dialogue interculturel à se développer à moyen terme.

2.1.4 Opportunités de partenariat avec ces différents types de projets

Afin de compléter ces exemples, les opportunités de partenariat d'un programme ACP/UE avec les différents catégories de cette typologie sont développés et évalués dans le Tableau 7 (voir § 5.3.4).

2.2 Analyse des projets

Cette analyse a pour objet d'évaluer le contexte d'organisation, de sélection et d'ouverture, de mise en œuvre et de retombées au niveau des projets.

Elle permet également de cadrer l'analyse plus globale du programme ci-après (cf. §2.5)

2.2.1 Sélection des projets

Le programme PAMCE s'est déroulé de 1999 à 2004, en deux phases successives, séparées par une interruption de deux années :

- neuf projets soutenus en 1999, après l'approbation de la convention de financement,
- trente sept projets aidés à partir de fin 2001, selon le système d'appel à propositions.

A partir de cette seconde période, la sélection des projets PAMCE s'est organisée en plusieurs étapes, selon les procédures établies par l'Office de coopération EuropeAid, de la façon suivante :

- Rédaction et diffusion d'un appel à propositions au niveau européen (Journal officiel CE, institutions et réseaux culturels des Etats membres, etc.), précisant :
 - Les objectifs et résultats attendus du programme,
 - Le montant (mini/maxi) et le taux maximal des coûts éligibles,
- Elimination des dossiers invalides suite à la phase d'inéligibilité administrative (incomplets, inéligibles ou ne répondant pas au cahier des charges ci-dessus),
- Evaluation des projets présélectionnés, selon leur adéquation à des critères administratifs, techniques et artistiques (dont originalité et qualité de la manifestation)*,
- Réunion du Comité de sélection du PAMCE, pour valider les projets selon le budget annuel disponible, selon le classement ci-dessus et selon le montant de la subvention demandée (« gros » et « petits » projets),
- Notification aux bénéficiaires,
- Mise en place contractuelle (bénéficiaires) et financière (CE).

A la suite de cette sélection, entre un quart et un tiers des dossiers transmis au programme sont devenus des projets PAMCE, la sélectivité et le nombre d'avant-projets enregistrés s'étant progressivement renforcés.

Il est à remarquer que cette phase de sélection et la mise en place des contrats et des subventions a été lente et lourde, notamment du fait :

- de la charge de travail complémentaire pour l'Unité opérationnelle de la CE en charge de l'administration de ce programme,
- des changements fréquents de responsabilité (et de responsables) du programme tant au niveau de l'Unité opérationnelle qu'à celui de l'Unité contractuelle et financière.

Le tableau 2, ci-après, détaille les étapes et résultats de sélection pour les trois appels à propositions.

Tableau 2 : les étapes de sélection des projets PAMCE

Appel à propositions	Propositions reçues	Propositions éligibles	Propositions retenues
PAMCE 0*	17*	*	9* (voir détail pays européen tableau Annexe1)
PAMCE 1 Publication 31/07/ 2001 Date début action : 01/01/2002	23	17	9 (voir détail pays européen tableau Annexe1)
PAMCE 2 Publication 31/07/2001 Date début action : 01/07/2002	42	25	11 (voir détail pays européen tableau Annexe1)
PAMCE 3 Publication 28/09/ 2002 Date début action : 01/03/2003	56	37	17 (voir détail pays européen tableau Annexe1)
TOTAL	138	79	46

* selon texte de l'appel à propositions :

- *conditions techniques (exclusivité productions et artistes ACP) et administratives (dossier, délai,...) très détaillées*
Conformité avec les prescriptions administratives
 - *demande complète (liste de contrôle),*
 - *Eligibilité des demandeurs, partenaires et projets*
 - *Vérification de l'éligibilité du demandeur, des partenaires et du projet*
- *qualité artistique et culturelle*
 - *intérêt culturel (créativité et diversité),*
 - *impact potentiel économiques et durable (Europe et pays ACP),*
 - *intérêt de la manifestation (valorisation des cultures ACP, sensibilisation ou fidélisation du public, promotion d'une compréhension réciproque Nord-Sud),*
- *Evaluation technique et financière (fréquentation attendue, diversité Europe/ACP, subsidiarité, impact subvention, cohérence budget, coût/efficacité, cofinancements).*

Commentaires du tableau 2

* Pendant la première phase (PAMCE 0) aucune procédure d'appel à propositions n'existait : les projets ont été retenus à partir des dossiers enregistrés.

Le succès du programme s'est traduit par une augmentation régulière des propositions reçues (de 23 projets au PAMCE 1 à 56 projets pour le PAMCE 3).

Du fait de cette attractivité du programme et de l'augmentation consécutive du nombre de propositions reçues, les critères d'éligibilité ont démontré leur intérêt : 6 projets non éligibles au PAMCE 1, 17 projets non éligibles au PAMCE 2 et 19 projets non éligibles au PAMCE 3

La sélection des projets a été de plus en plus dure : un projet retenu pour 2,55 propositions au PAMCE 1, contre 1 projet retenu pour 3,3 propositions au PAMCE 3.

La répartition géographique des pays membres de l'UE pour les propositions reçues est la suivante:

	<u>pour le PAMCE 1</u>	<u>pour le PAMCE 2</u>	<u>pour le PAMCE 3</u>	<u>Total demandes</u>
• BE	6 projets	10 projets	11 projets	27 projets
• FR	7 projets	18 projets	15 projets	40 projets
• IT	3 projets	8 projets	14 projets	25 projets
• DE	3 projets		4 projets	7 projets
• UK	2 projets	1 projet	4 projets	7 projets
• NL	1 projet		2 projets	3 projets
• AT	1 projet		1 projet	1 projet
• ES		3 projets	2 projets	5 projets
• PT		2 projets	2 projets	4 projets
• GR			1 projet	1 projet

Cette répartition démontre l'attractivité directe du programme sur la plupart des Etats membres de l'UE (pour 10 pays sur 15) et la plus forte mobilisation dans le cas du PAMCE 3 (nombre de demandes et nombre de pays et augmentation de la demande de chaque pays).

2.2.2 Nombre et ampleur des projets

Le programme PAMCE a permis de financer 46 projets ou manifestations, en quatre tranches d'appels à candidatures successifs entre 1999 et 2004 (cf. Tableau 1 ci-dessus) :

- « PAMCE 0 » de 1999, avec 9 projets aidés pour un total de 241 000 euros,
- « PAMCE 1 » de 2001, avec 9 projets aidés pour un total de 688 000 euros,
- « PAMCE 2 » de 2002, avec 11 projets aidés pour un total de 718 000 euros,
- « PAMCE 3 » de 2003, avec 17 projets aidés pour un total de 915 000 euros.

En l'absence d'états financiers définitifs (le programme n'étant pas encore complètement clôturé), les engagements budgétaires ont été de l'ordre de 3 millions d'euros, dont un montant total d'environ 2, 56 millions d'euros de subventions directement accordées aux projets.

Au plan individuel, les subventions accordées dans le cadre des projets du PAMCE ont varié de 21 000 à 106 000 euros :

- Les 9 premiers projets (PAMCE 0, 1999) ont reçu une subvention moyenne de 26 800 euros ;
- Pour les 37 autres projets (2001 à 2004), la moyenne de l'aide a été de 62 700 euros.

Par rapport à ces chiffres, l'ampleur des projets aidés par le programme est très variable :

- ampleur technique
 - pour certains « petits » projets, le PAMCE a représenté la majorité du budget
 - pour des manifestations plus importantes, la subvention du programme PAMCE a pu être très minoritaire ;
- ampleur géographique
 - beaucoup de projets (manifestations) existent de manière indépendante (presque « autarcique »),
 - quelques uns des projets PAMCE constituent un élément dans un réseau d'activités internationales (Europe et/ou ACP).

D'une manière générale, les projets aidés ont été sélectionnés au dessus d'une taille critique et avec une participation significative de l'appui du PAMCE, afin d'éviter un effet de saupoudrage.

2.2.3 Diversité thématique

Le tableau 3 ci-après montre la répartition thématique des projets financés, en nombre de projets aidés et en pourcentage du budget consacré lors de chacun des appels à propositions du programme (PAMCE 1, PAMCE 2, PAMCE 3).

Tableau 3 : diversité thématique du nombre de projets financés par le PAMCE

Thématique	Multi-disciplinaire	Musique	Cinéma	Théâtre	Littérature	Danse	Arts plastiques	TOTAL
PAMCE 0 (% budget)	1 (17%)	5 (51%)	1 (10%)	2 (22%)				9 (241 000€)
PAMCE 1 (% budget)	3 (41%)	2 (23%)	1 (7%)	2 (18%)			1 (11%)	9 (688 000€)
PAMCE 2 (% budget)	3 (23%)		3 (26%)	1 (13%)	2 (15%)	1 (13%)	1 (10%)	11 (718 000€)
PAMCE 3 (% budget)	3 (17%)	5 (31%)	5 (26%)	2 (12%)	1 (7%)	1 (6%)		17 (915 000€)
TOTAL (% budget)	10 (25%)	12 (22%)	10 (20%)	7 (15%)	3 (7%)	2 (6%)	2 (6%)	46 (256 000€)

Commentaires du tableau 3

- Il n'y a pas eu de stratégie du comité de sélection des projets concernant les différentes thématiques culturelles : la répartition des projets PAMCE selon ces filières correspond globalement à celle de la demande (avant-projets).
- Les festivals multidisciplinaires et de musique (22 projets sur 46) forment la moitié des projets aidés par le PAMCE
- Les disciplines de la musique, du cinéma et du théâtre ont été particulièrement aidées (environ 3 fois plus que littérature, danse et arts plastiques)
- Un projet PAMCE sur 5 constitue un appui au cinéma ACP (distribution/promotion) : pour cette filière, on peut considérer qu'il y a eu une volonté de compléter vers l'aval les projets d'appui au cinéma ACP.
- Les projets (festivals) de théâtre, littérature, danse et arts plastiques représentent seulement un quart des projets (et 1/3 du budget total)

- Beaucoup de disciplines culturelles n'ont pas (ou peu) été représentées. En effet :
 - Seulement une dizaine de projets par an ont pu être aidés, ne représentant pas forcément toutes les thématiques culturelles
 - Il s'agissait surtout de festivals sur des thématiques « standards », plus que de véritables « projets culturels » thématiques
- Entre le début et la fin du programme, l'aide du programme PAMCE est devenue à la fois plus importante (subvention plus élevée) et thématiquement diversifiée.

2.2.4 Diversité géographique

2.2.4.1 En Europe

Le programme PAMCE a été réalisé dans le contexte de l'Union européenne des 15 pays (projets antérieurs à juin 2004).

Les responsable du programme a bien pris en compte cette dimension européenne par :

- La diffusion de l'appel à propositions,
- Les missions de l'assistant technique dans les pays,
- La sélection des avant-projets (critères objectifs).

Les réponses et les projets retenus ne sont pas répartis également selon les pays (ou selon leur population).

Le tableau 4, ci-après, détaille les différents pays européens organisateurs des projets PAMCE

Tableau 4 : répartition du nombre de projets PAMCE par pays-hôte européen bénéficiaire.

Pays	France	Belgique	Italie	Allemagne	Espagne	Royaume Uni	Autriche	Portugal	Pays de l'UE représentés
PAMCE 0	4	2		1	2				4
PAMCE 1	4	1	1	2			1		5
PAMCE 2	5	2	2		1			1	5
PAMCE 3	3	4	4	1	1	3	1		7
TOTAL (%budget)	16 (37%)	9 (19%)	7 (15%)	4 (9%)	4 (6%)	3 (6%)	2 (5%)	1 (4%)	46 (256 000€)

Commentaires du tableau 4

Pour les pays UE impliqués :

- Les annexes 1a et 1b précisent individuellement les pays européens bénéficiaires (organisateur) de chacun des projets ;
- Sur 15 pays européens potentiellement concernés, la moitié (8 pays différents) ont été directement impliqués dans le programme. Par rapport à ceux qui ne sont pas représentés, ce fait semble plutôt correspondre à des opportunités, à la vitalité événementielle et culturelle de ces pays et à leur ouverture (ou histoire) avec les pays ACP.

- Les autres pays européens, s'ils n'ont pas été responsables de projets ont également été indirectement « bénéficiaires » du programme.
 - En effet, la plupart des projets appuyés par le programme faisaient participer des invités d'autres pays européens à leur manifestation culturelle
 - de même, le public de tels manifestations est précisément d'envergure européenne, provenant notamment de beaucoup de pays de l'Union européenne.

Au total, 11 pays européens ont été concernés par le programme PAMCE, soit les 15 Etats membres sauf la Finlande, la Grèce, L'Irlande et la Suède.

- Entre 1999 et 2002, le nombre de pays UE attributaires d'un projet PAMCE a pratiquement doublé : au fur et à mesure du temps, la mobilisation sur le programme a augmenté,
- 2/3 des projets se sont déroulés en France, en Belgique et en Italie, ce qui correspond à près des 3/4 des subventions attribuées,
- Le Royaume Uni, l'Espagne, l'Autriche et le Portugal n'ont représenté que 10 projets sur 46 (soit 1 projet sur 5 en nombre et en budget),
- 7 pays de l'UE n'ont pas eu de projets avec le programme ; ils ont cependant tous été informés de son existence et la plupart a participé à l'un ou l'autre des projets (cf. ci-dessus). Ces pays ont sans doute moins de liens avec les pays ACP (sauf Pays Bas et Suède) : un programme comme le PAMCE doit constituer l'opportunité d'une évolution.

2.2.4.2 Pour les pays ACP

A ce niveau, la diversité des pays représentés, parmi les 78 pays ACP, est relativement bonne. Le tableau 5, ci-après, montre la répartition géographique des artistes et œuvres des pays ACP, présents dans les manifestations grâce au concours du programme.

Tableau 5 : répartition géographique des artistes et œuvres des pays ACP touchés par le PAMCE.

Région ACP	Afrique de l'Ouest (20)	Afr centrale (6)	Afr australe (14)	Caraïbes (9)	Afrique Est (5)	Pacifique (8)	Total
Pays participant par ordre décroissant	Sénégal Côte d'Ivoire Burkina Faso Mali Cap Vert Bénin Nigeria Niger Guinée Guinée Bissau Togo Mauritanie Sierra Leone Gambie	Cameroun Congo RD Congo Tchad Gabon Centrafrique	Afrique du Sud Mozambique Zimbabwe Angola Tanzanie Zambie Swaziland Rwanda Namibie Lesotho Malawi Botswana Comores Maurice	Haïti Jamaïque Trinidad et Tobago Saint Vincent Sainte Lucie Antigua Barbade Bahamas Belize	Ethiopie Kenya Ouganda Erythrée Djibouti	Papouasie NG Samoa Fidji Salomon Tonga Tuvalu Vanuatu Kiribati	<u>62 pays</u> <u>ACP</u>
Oeuvres et Artistes ACP (%)	40%	25%	15%	12%	7%	1%	100%

Commentaires du tableau 5

Ce tableau résulte des différents rapports d'activité, entretiens avec les responsables et recoupements divers.

Il constitue une estimation globale, car il n'a pas été possible de procéder à une identification individuelle des artistes ACP ayant participé à toutes les manifestations appuyées par le PAMCE :

- Les dossiers des projets PAMCE (et les comptes-rendus d'activité) validaient la « participation d'œuvres et artistes ACP »,
- la plupart des projets soutenus étant multi-bailleurs, les responsables n'ont jamais rapproché l'utilisation des fonds à un bailleur spécifique (encore moins à un artiste),
- la plupart des artistes ACP bénéficiaires (sauf artistes de la diaspora et des projets cinéma), n'ont pas entendu parlé du programme PAMCE (cf. § 2.2.8.2 et 2.4) .

Un « effet PAMCE » concernant cette diversité géographique est donc difficile à établir.

A la lecture du tableau 5, les points suivants apparaissent cependant clairement :

- La grande majorité des artistes invités dans le cadre de ces projets provenaient des pays d'Afrique de l'ouest et centrale, surtout des pays francophones liés au pays européen organisateur ;
- La présence de nouveaux pays (souvent Afrique de l'est, Afrique australe et Caraïbes) correspondait à la fois à la opportunité d'ouverture géographique offerte par l'appui financier du PAMCE, mais souvent aussi à la « thématique annuelle » du projet concerné.

Il est également remarquable que beaucoup de projets étaient liés à des artistes de la diaspora ACP, vivant en Europe. Ce phénomène important doit interroger les responsables de la CE sur la quasi-absence de programme culturel (européen ou national) consacré au dialogue et aux échanges avec cette diaspora.

2.2.5 Retombées financières

Il est difficile de décrire quantitativement l'impact financier de l'appui du programme.

Il est cependant nécessaire de distinguer les « bénéfices » retirés par les responsables de projets, de ceux obtenus par les destinataires du programme (artistes et opérateurs ACP).

2.2.5.1 Pour les responsables de projets PAMCE

En regardant les comptes des manifestations européennes concernées, et en rencontrant leurs responsables, l'impact du PAMCE a été direct, mais selon deux cas différents :

- pour les « petits » projets, l'appui du programme a été décisif (sans cette aide beaucoup de projets n'auraient simplement pas pu se réaliser)
- pour les « grosses manifestations », le programme a représenté un contributeur (très) important, sans que cela ne remette en cause l'existence de cette manifestation.

2.2.5.2 Pour les bénéficiaires ACP du programme

Pour les artistes et opérateurs ACP, l'impact financier a été indirect. Il se traduit surtout par un effet d'entraînement à moyen terme (développement progressif de contrats, tournées, spectacles, ventes, etc.), à la fois en Europe et sur place (pays ACP).

2.2.6 Retombées de la participation des artistes ACP sur le projet PAMCE

La participation d'artistes en provenance de pays ACP dans les manifestations appuyées par le PAMCE a eu des effets importants.

Cette influence a généralement été inversement proportionnelle à l'ancienneté (et à la taille) de ce projet : les nouveaux (et petits) projets ont été propulsés rapidement vers un succès public, les manifestations déjà établies se sont beaucoup développées.

2.2.6.1 Retombées de la participation des artistes ACP vis-à-vis du public

Même si l'étude n'a pas recueilli l'avis du public, selon les organisateurs et les artistes, le public a surtout apprécié l'effort de qualité et de professionnalisation des manifestations/artistes des pays ACP sélectionnés dans le cadre du PAMCE.

Ceci correspond bien à l'un des objectifs du programme de présenter les artistes, créateurs et œuvres de pays ACP « dans les meilleures conditions de mise en valeur, de sensibilisation et de compréhension réciproque ».

2.2.6.2 Retombées sur le projet

L'appui du programme a surtout conduit à des retombées assez distinctes en fonction de la taille du projet, mais il se situe toujours dans un environnement de forte croissance des manifestations ACP :

- Pour les projets qui ont vu le jour grâce au programme, l'effet a évidemment été lié au montant du financement du PAMCE (et à son éventuelle répétition) ;
- Pour les « petits projets », pour lesquels le financement PAMCE était majoritaire ou fortement minoritaire, l'influence a vraiment été décisive ; plusieurs exemples montrent que la fréquentation du public a pu doubler grâce à ce soutien ;
- Pour les « grandes manifestations », le PAMCE n'a souvent été qu'un contributeur comme les autres, compensant la diminution d'autres bailleurs ou permettant de donner de l'éclat à l'évènement de cette année là.

2.2.7 Effet de mise en réseau

L'une des objectifs du programme était « la consolidation économique des réseaux de production (pays ACP) et de diffusion (Union européenne) de ces créations ».

2.2.7.1 Réseaux de production ACP

Concernant ce premier point, s'agissant de projets/manifestations organisées en Europe et sans coordination forte vers les pays ACP (ni avec les programmes de coopération culturelle locaux), un tel objectif semblait peu réaliste.

Effectivement, l'interaction des projets PAMCE avec les réseaux de production ACP n'a existé que de manière très indirecte et/ou ponctuelle :

- Pour des artistes et créateurs
Ceux-ci ont eu ainsi une occasion de « produire et diffuser » (peu souvent en réseau), sans que l'on sache si le programme a positivement influencé la production
- Pour quelques opérateurs
Ceux-là ont pu trouver l'opportunité de diffuser une production s'ils connaissaient déjà l'organisateur du projet PAMCE.

2.2.7.2 Réseaux de diffusion européens

Le programme a concrètement aidé des œuvres (souvent déjà produites) et des artistes dans leur présentation en Europe.

Mais les réseaux de diffusion pour les artistes/productions ACP dans L'UE sont apparus très faibles, souvent liés à une individualité dans la discipline culturelle concernée.

De plus la dimension de tels «réseaux» est plus locale, ou nationale, qu'europpéenne.

L'exemple du cinéma est frappant, où certains festivals « régionaux » ACP sont rarement en liaison avec d'autres festivals de leur pays, encore moins européens.

Par ailleurs, dans les pays ACP, la participation aux manifestations culturelles en Europe a pu inciter à créer des œuvres risquant de ne pas être diffusées (fin du programme et absence de réseaux de diffusion).

En résumé, le programme a été peu utile à court terme à ces réseaux ; mais il a révélé leur faiblesse, dans les pays ACP comme dans les pays européens, et il a révélé de fortes attentes.

2.2.8 Pérennité

L'activité du programme a profité au développement et à la pérennité des manifestations culturelles aidées en Europe.

2.2.8.1 En Europe

Spécialement dans le cas des « petits projets (de même ampleur que l'aide accordée par le programme), l'effet de l'appui du PAMCE semble pérenne : l'augmentation de la fréquentation et de la qualité des manifestations semble « irréversible ».

Le Tableau 1 (ci-dessus) détaille la participation du public (estimation) pour chacune des manifestations aidées par le PAMCE.

C'est un point fort de ce programme : il est lié à l'importance des subventions accordées aux projets (pas de saupoudrage) et au bon suivi technique de leur qualité.

2.2.8.2 Dans les pays ACP

L'action du programme apparaît sans pérennité, du fait de l'interruption du programme, de son absence de notoriété et de la faiblesse d'effet réseau (cf. § 2.1.7 ci-dessus).

2.2.9 Communication

La communication du programme PAMCE a été très insuffisante, globalement identifiée à un simple appui de l'Union européenne.

2.2.9.1 Communication vers le public

Du fait de la faible structuration du programme par rapport à la Commission européenne, la communication des projets PAMCE a été assez pauvre et « générique » : la plupart des projets ont simplement mentionné « l'appui de l'Union européenne », en l'absence de contrat ou de consignes plus claires concernant la visibilité du programme et de la Commission européenne.

Les responsables de projets n'ont pas eu de logo spécifique du programme, de plaquettes de présentation, d'autres outils de communication du programme, ni d'exigences contractuelles précises dans ce domaine.

Sauf de rares exceptions, aucune communication vers le public n'a donc été mise en œuvre pour faire connaître des projets équivalents dans les pays européens (thématiques, géographiques), le programme PAMCE, la politique de coopération culturelle de l'Union européenne. Ceci a plus renforcé l'idée d'un bailleur de fonds (Union européenne) plus axé sur des contraintes administratives que sur la mise en œuvre d'une stratégie claire de dynamique, d'échanges culturels, d'exigence de qualité et de mise en réseau internationale.

2.2.9.2 Communication vers les bénéficiaires des pays ACP

La plupart des artistes, opérateurs, institutionnels ACP, responsables de coopération culturelle (sauf les résidents européens de la diaspora) n'avaient jamais entendu, ou très rarement, le nom du programme PAMCE.

En général, les artistes ayant été invités dans le cadre d'un projet PAMCE connaissaient l'organisateur, sa manifestation, et éventuellement le nom de quelques bailleurs de fonds ou sponsors de l'évènement.

2.2.9.3 Communication interne (avec les responsables de projets)

De ce point de vue, la communication a été positive vis-à-vis des responsables de projets, notamment du fait de la bonne gestion et organisation du programme.

2.2.10 Autres retombées

2.2.10.1 En Europe : connaissance en Europe de la coopération culturelle UE

Ce programme a eu notamment pour effet d'attirer l'attention des responsables de projets de coopération culturelle en Europe sur l'importance et l'impact potentiel (financier, thématique et géographique) de l'Union européenne comme bailleur de fonds de cette coopération, sur les plans financier, du dialogue avec les pays ACP et entre bailleurs de fonds, de la mise en synergie thématique et géographique, etc.

Ce point est important : en effet, la présence concrète en Europe de la coopération culturelle labellisée UE est pratiquement inexistante en dehors de tels programmes, alors que les autres bailleurs (et sponsors) sont beaucoup plus visibles.

2.2.10.2 Dans les pays ACP : importance d'une coopération culturelle maîtrisée

La participation des pays ACP aux projets PAMCE a permis aux acteurs culturels impliqués dans ces pays (artistes, opérateurs, institutionnels, responsables de coopération culturelle) d'avancer dans une réflexion sur l'importance pour eux :

- de relations culturelles avec les pays européens qui ne soient plus à sens unique (invitation d'artistes dans un pays d'Europe),
- d'une continuité dans ce type de programme (et non d'un simple projet FED),

- du développement de véritables réseaux de partenariat culturel thématique (UE et ACP).

2.2.11 Synthèse

2.2.11.1 Tableau récapitulatif d'évaluation des projets PAMCE

Le tableau 6, ci-après, résume les résultats des projets, selon ci-dessus (cf. §2.2.1 à 2.2.9) :

- chaque critère est pondéré de 1 à 3*, selon les priorités et les résultats attendus,
- le résultat des projets correspond à la moyenne estimée de l'ensemble des projets PAMCE,
- pour chaque critère, le résultat pondéré est le produit «pondération» par «résultat projets»,
- le résultat global est la somme des résultats pondérés.

Tableau 6 : évaluation récapitulative des projets PAMCE

Critère	Pondération (1 à 3)	Résultat projets (1 à 3 *)	Résultat pondéré
Nombre et ampleur des projets	1	**	2
Diversité thématique	2	* *	2
Diversité géographique (pays UE)	3	**	6
Diversité géographique (pays ACP)	3	* *	6
Impact financier sur les projets (UE)	3	**	6
Impact financier sur bénéficiaires ACP	3	*	3
Retombées vis-à-vis du public	2	**	4
Retombées sur le projet	3	**	6
Impact réseaux production pays ACP	3	*	3
Impact réseaux diffusion pays UE	3	*	3
Pérennité de l'action en Europe	2	**	4
Pérennité dans les pays ACP	2	*	2
Communication vers le public	2	*	2
Communication vers bénéficiaires ACP	2	*	2
Communication vers les responsables projets	1	***	3
Connaissance en Europe de la coopération culturelle UE	2	**	4
Evolution de la coopération	3	**	6

culturelle dans les pays ACP			
RESULTAT GLOBAL			64/120

2.2.11.2 Commentaires du tableau 6

Les projets du programme PAMCE obtiennent globalement une note « moyenne » (64 sur 120), au vu des résultats obtenus sur ces 17 critères.

Ceci confirme une variance dans l'évaluation de ces projets :

- les résultats apparaissent plutôt bons pour les bénéficiaires en Europe (responsables de projets, public, etc.)
- les résultats semblent avoir moins d'impact pour les pays ACP (artistes, opérateurs, réseaux, projets)
- Sur les critères importants (pondération 3), le résultat des projets apparaît :
 - bonne (note pondérée 6 sur 9) en ce qui concerne
 - La diversité géographique, l'impact financier et les retombées en Europe
 - La prise de conscience d'une nécessaire évolution de la coopération culturelle dans les pays ACP
 - faible (note pondérée 3 sur 9) dans le domaine de
 - La diversité géographique, l'impact financier et l'impact sur les réseaux de production dans les pays ACP
 - L'impact sur les réseaux de diffusion dans les pays européens
- Sur les critères modérés (pondération 2), les résultats sont :
 - bons (note pondérée 4 sur 6) dans le cas
 - des retombées vis-à-vis du public
 - connaissance en Europe de la coopération culturelle UE
 - faibles (note pondérée 2 sur 6) pour
 - la diversité thématique
 - la pérennité et la communication dans les pays ACP
 - la communication vers le public
- Sur les critères secondaires (pondération 1), les résultats sont :
 - très bons (note pondérée 3 sur 3) dans le cas de la communication interne vers les responsables de projets
 - bons (note pondérée 2 sur 3) concernant le nombre et l'ampleur des projets

2.3 Perception des responsables de projets

2.3.1 Perception des résultats des projets

La perception des résultats des projets par leur coordinateur est bonne.

Les projets ont permis un développement de la présentation culturelle des pays ACP. Mais ils demeurent événementiels, sans partenariat réel en Europe et avec ces pays.

2.3.1.1 Points forts (= ce que les projets ont permis)

Pour ces responsables, les projets PAMCE ont permis une évolution importante et une utilisation des fonds selon les objectifs du programme :

- + + La présentation de plus de pays/artistes/œuvres ACP en Europe
- + + L'augmentation et la diversification du public
- + + De nouvelles manifestations ACP dans de nouveaux pays UE
- + Un renforcement de certaines filières UE/ACP (cinéma, musique)
- + Un appui aux artistes ACP (rencontre d'interlocuteurs européens)
- + Le développement des projets avec les pays ACP (artistes, créateurs, opérateurs)

2.3.1.2 Points faibles (= ce que les projets n'ont pas permis)

Les points faibles du programme perçus par ces responsables ne sont pas très importants, hormis le manque de moyens de la coordination du programme et sa fin.

- Le quasi-absence de coordination/dialogue entre les projets
- La création d'une « dépendance » financière de leurs projets vis-à-vis du programme.
-

2.3.2 Perception du programme PAMCE

La perception des responsables de projets vis-à-vis du PAMCE est apparue assez homogène.

Elle concerne positivement l'appui financier à leur projet et un référencement UE. Négativement, la fin du programme bloque leur stratégie de croissance (ou de pérennité).

2.3.2.1 Points forts (= ce que le PAMCE/UE a permis)

Ces responsables ont apprécié l'appui de l'Union européenne pour :

- + + Concrétiser/développer leur projet
- + + Financer leur développement
- + Une assistance technique efficace
- + Le montant de la subvention accordée
- + Un référencement « Union européenne »

2.3.2.2 Points faibles (= ce que le PAMCE/UE n'a pas permis)

Les points faibles du programme perçus par ces responsables ne sont pas très importants, hormis la fin de la phase actuelle du PAMCE et le manque de moyens de la coordination.

- - La fin des appels à propositions (possibilité de financement par le programme) depuis deux ans
- - Les faibles moyens de l'assistance technique ne permettant pas
 - L'appui aux échanges avec les pays ACP
 - Les rencontres/mise en réseau entre projets PAMCE
 - Le manque de présence UE/PAMCE dans la manifestation
- La lenteur des procédures
- La validation sur une seule année des projets retenus
- L'absence de dialogue/synergie entre bailleurs de fonds
- La faible visibilité des projets PAMCE (pas de communication spécifique)
- Le manque d'information sur les perspectives (PAMCE II)

2.4 Perception des bénéficiaires ACP

Peu de bénéficiaires ACP de projets PAMCE (artistes des pays ACP visités) ont été clairement identifiés (cf. §I Méthodologie de l'évaluation).

En effet, dans la plupart des projets/manifestations concernées par le PAMCE, les financements étaient multiples et les artistes nombreux. L'utilisation des fonds récoltés par les organisateurs de ces manifestations a été effectuée sans aucune corrélation entre la participation d'un artiste précis et le financement spécifique du PAMCE. Ainsi, la plupart des artistes ACP ayant participé à la manifestation aidée par le programme, considéraient que leur venue était une simple « invitation » de l'organisateur : ils n'étaient conscients ni de l'appui du programme ni de l'Union européenne. La perception des résultats du programme dans les pays ACP a donc été collectée auprès de tous les responsables concernés par le PAMCE (si possible bien informés sur les résultats attendus).

4.2 Perception des résultats acquis en Europe par les bénéficiaires ACP

2.4.1.1 Points forts (= ce que le projet a permis en Europe)

Les artistes bénéficiaires connaissent peu le programme : ils considèrent cependant qu'il est une chance de participer à un événement en Europe et un appui à leur notoriété.

Pour ces artistes et pour les responsables de ces pays, les projets PAMCE ont permis :

- + + La participation à un événement européen (tournée)
- + + Des retombées à court terme (notoriété en Europe et cachet)
- + + Un appui aux artistes ACP
 - Qualité, compétence professionnelle
 - Valorisation des artistes
 - Accès au marché des pays du Nord
 - Rencontre d'interlocuteurs européens

+ + Une présence ACP accrue dans les festivals européens
(découverte des œuvres, artistes et pays ACP)

+ Le développement de réseaux de relations européens

2.4.1.2 Points faibles (= ce que le projet n'a pas permis en Europe)

Les interlocuteurs rencontrés perçoivent mal la cohérence et les perspectives en Europe.

- - Des projets trop « évènementiels »
(une édition d'une manifestation)

- - L'absence de dimension « européenne » des projets
(tournées, réseau européen, pérennité)

- Un sentiment de « frustration » chez certains artistes
(pas de suites, ni suivi professionnel)

4.3 Perception des résultats acquis dans les pays ACP

2.4.2.1 Points forts (= ce que le projet a permis dans les pays ACP)

Les artistes constatent que leur notoriété locale peut profiter de leur séjour en Europe.

Pour eux, leur participation aux projets PAMCE a conduit à :

+ + Des retombées à court terme dans leur pays/région ACP en matière de notoriété, contrats et ventes (aucun bénéficiaire n'a pu établir de lien formel autre qu'un constat global)

+ Un développement de leur réseau de relations (crédibilité)

2.4.2.2 Points faibles (= ce que le projet n'a pas permis dans les pays ACP)

Les interlocuteurs rencontrés ont du mal à percevoir la cohérence et les perspectives du PAMCE. Celui-ci leur semble organisé d'Europe, sans « partenariat d'échanges » avec leur pays ACP et sans coordination avec les projets locaux et régionaux de la coopération culturelle avec l'UE.

- - Des projets sans réel impact sur le pays ACP :
• Finalisation du projet (manifestation culturelle) uniquement en Europe
• Projet ponctuel

- - Des résultats non structurants (artistes, opérateurs, pays)

- - Une stratégie souvent disjointe des projets culturels locaux UE
(manque de coordination ACP/UE entre les différents niveaux)

- - Des retombées individuelles (1 artiste ou 1 troupe)

- L'absence de visibilité/information locale sur les projets et sur le programme PAMCE (sauf cinéma)

2.5 Evaluation globale du programme

Le programme PAMCE est analysé ci-après selon les différents critères classiques d'évaluation, en tirant partie des autres éléments ci-dessus :

- Les projets, leur typologie, leur organisation et leurs résultats/retombées (cf. §2.1 et 2.2),
- La perception des responsables et des bénéficiaires des projets (cf. §2.3 et 2.4).

2.5.1 Pertinence

Les résultats du programme étaient de contribuer à :

- l'accroissement des manifestations consacrées spécifiquement aux cultures ACP et visant un large public européen,
- l'accroissement de la part consacrée aux artistes et créateurs ACP dans les grandes manifestations « tous publics » en Europe
- la consolidation économique des réseaux de production (dans les pays ACP) et de diffusion (dans l'Union européenne) de ces créations.

A l'issue du programme, les résultats du programme sont toujours valables, mais à un degré moindre :

- les deux premiers résultats ont été correctement remplis par les projets exécutés (cf.§2.2),
- le troisième résultat de consolidation des réseaux n'était pas pertinent, incompatible avec un programme PAMCE se déroulant uniquement dans les pays européens et sans action possible sur ces réseaux.

S'agissant d'un programme « tous pays ACP », cette pertinence a en effet été limitée. Il est clair que les résultats attendus du PAMCE aurait dû également comporter les outils et les moyens pour développer :

- un partenariat équilibré dans les projets culturels entre les pays ACP et les pays UE,
- une mise en réseau des responsables de filières/manifestations culturelles en Europe,
- une cohérence entre ce projet « tous pays ACP » et les projets régionaux et nationaux.

Ainsi, la stratégie adoptée de réaliser les activités du programme autour de manifestations en Europe correspondait bien à son objet. Mais le pilotage, la gestion financière et l'organisation d'un tel programme (et non de chaque projet) auraient été beaucoup plus pertinents s'ils s'étaient déroulés à partir des pays ACP, qui doivent demeurer les réels bénéficiaires/partenaires : le partenariat direct du programme avec les organisateurs de manifestations culturelles en Europe et l'absence d'une telle implication directe des pays ACP dans l'organisation du programme ne correspondaient pas aux besoins d'une véritable « co-opération ».

En conséquence, les deux premiers résultats étaient cohérents avec les objectifs spécifiques du PAMCE de « soutenir la présentation des artistes, auteurs, créateurs et œuvres significatives de la créativité et de la diversité culturelle des pays ACP ». Ces objectifs spécifiques ont beaucoup contribué aux objectifs généraux :

- L'ensemble des besoins exprimés par les participants à travers les principaux points forts atteints par les projets (cf.§ 2.2.1 et 2.3.1 a), correspondent tout à fait à ces objectifs ;
- La participation des artistes des pays ACP à des manifestations culturelles en Europe a été soulignée par beaucoup d'interlocuteurs comme « déterminante pour le désenclavement et le développement économique du secteur de la création » dans ces pays.

Sur le troisième point, les résultats du programme sont moins probants, répondant difficilement aux besoins réels du secteur culturel des pays ACP (voir ci-dessus). Ceci apparaît également lié à :

- Absence (ou inertie) de réseaux culturels thématiques véritablement européens, pouvant appuyer un artiste (œuvre) de pays ACP et capables de prendre le relais d'une simple invitation à une manifestation soutenue par le PAMCE,

- Manque de mécanismes de concertation et de coordination entre ce programme et les pays ACP
 - En Europe, dans le suivi des responsables de projets vis-à-vis des bénéficiaires ACP
 - Dans les pays ACP, pour la recherche de synergie et de cohérence avec les autres projets culturels du FED et dans la stratégie de coopération culturelle UE.

Cette faiblesse du programme semble notamment due :

- à sa conception sans doute trop « événementielle et européenne »,
- à une absence (ou insuffisance) de directives dans la stratégie et dans les outils à mettre en place pour un programme « tous pays ACP »,
- en partie à la minimisation des moyens consacrés à l'organisation (assistance technique et gestion du programme) au profit du financement des projets,
- au manque de continuité de l'action (sélection annuelle de projets, durée du FED).

Ce programme a cependant répondu aux besoins et aux attentes des bénéficiaires, si l'on se réfère :

- Aux thématiques de dialogue, de diversité et de coopération interculturelle mis en avant à l'Union européenne et dans les pays ACP,
- A la perception et aux nouvelles attentes qu'il a suscitées pour un nouveau programme, de la part des responsables de projets et des bénéficiaires ACP du programme (cf.§ 2.2),
- Aux résultats escomptés pour les projets (cf.§ 2.1) et à sa bonne organisation.

Selon les interlocuteurs institutionnels (Ministères de la culture, Délégations CE, coopérations bilatérales) rencontrés dans les pays ACP, un tel programme apparaît justifié, et même indispensable, s'il est complémentaire de la stratégie prioritaire de développement endogène (local, national, sous-régional et Sud-Sud) des activités culturelles des pays ACP.

Deux autres points importants concernent la pertinence et les résultats de ce programme.

- L'ambiguïté d'un tel programme par rapport au concept de projet « tous pays ACP ». D'une part, la diversité géographique des pays ACP les plus directement impliqués a été « traditionnelle », surtout du fait de l'intérêt et des relations des (15) pays européens du programme. D'autre part les projets se déroulaient (et concernaient un appui direct) à des manifestations culturelles en Europe et non aux pays ACP, qui en étaient pourtant les destinataires : ceci explique en grande partie le manque de motivation rencontré dans les pays ACP sur ce programme, en dehors des artistes invités. Enfin, vus les bénéficiaires et les autres bailleurs de fonds partenaires des projets aidés par le PAMCE, la question mérite d'être posée si un tel programme ne devrait pas trouver un financement (total ou partiel) directement auprès de la Direction Générale concernée à la Commission européenne (DG Culture), au titre des échanges et du dialogue culturel avec les pays partenaires.
- L'objectif de renforcement des réseaux culturels (production dans les pays ACP et diffusion dans l'Union européenne) D'un côté, il apparaît difficile de poursuivre un tel objectif, complémentaire du soutien aux manifestations culturelles, mais complètement différent quant à l'organisation et aux moyens à mettre en œuvre. Par ailleurs, cet objectif supposait à la fois l'existence de tels réseaux (dont l'évaluation a pu relevé la grande faiblesse en Europe comme dans les pays ACP), et une concertation/recherche de synergies à l'intérieur de la Commission européenne (DG Culture/EuropeAid et Siège/DCE) et entre bailleurs de fonds (dans les pays européens comme dans les pays ACP).

Même s'il apparaît que l'appui à un programme d'échanges culturels et de mise en réseau devient prioritaire (voir § 4 et 5 conclusions et recommandations), la définition du programme PAMCE et les moyens mis en œuvre rendaient ces objectifs non pertinents.

Enfin, le programme et ses projets se sont bien focalisés sur les problèmes et ont couvert des besoins réels du secteur culturel ACP :

- La perception des projets et de leurs résultats par les bénéficiaires (cf.§2.4.2.1) montrent que ce résultat a bien atteint (en partie),
- Les attentes manifestées (cf.§2.4.3) définissent les problèmes et besoins du secteur culturel ACP restant à résoudre.

Quant à l'intérêt de la visibilité et du développement des artistes/œuvres ACP à partir d'une participation à des manifestations en Europe, elle est évidente, répondant à la structure des marchés.

Le soutien à des manifestations culturelles dans les pays ACP, dans le cadre de projets nationaux, régionaux et tous pays ACP est totalement complémentaire et aussi nécessaire que le précédent, d'où l'importance des partenariats et jumelages.

2.5.2 Efficience

2.5.2.1 Efficience globale (rapport coût/résultat)

Les activités du programme PAMCE ont généralement été réalisées avec le meilleur rapport coût/résultat, compte tenu du budget alloué (3 millions d'euros).

L'efficience du programme par rapport aux moyens consacrés a donc été bonne (avec d'excellents résultats pour certains projets) :

- Ce programme a contribué à renforcer la dynamique des manifestations culturelles ACP en Europe, événements qui sont en expansion (économique, thématique et géographique) depuis plusieurs années,
- Les organisateurs et le public ont appréciée la qualité de la prestation des artistes ACP et de leurs productions,
- les artistes ACP ont bénéficié de cette promotion (même si elle a souvent été trop ponctuelle et limitée géographiquement).

Cependant, le budget de 3 millions d'euros apparaît bien faible, compte tenu des enjeux :

- nombre de pays européens (15),
- nombre de pays ACP (78),
- nombre de thématiques culturelles (10 à 20 domaines potentiels),
- nombre d'années du programme (quatre années environ)

Le choix de maximiser la part du budget consacrée directement aux projets a constitué un critère d'optimisation. Inversement, le budget consacré à l'organisation et à la coordination a été minimisé (une seule personne pour tous ces enjeux), ce qui a diminué d'autant l'efficience du projet.

L'efficience du programme aurait donc pu être meilleure, non par des actions alternatives, mais si les manifestations culturelles des pays ACP en Europe travaillaient au sein de réseaux européens efficaces et si le programme avait pu mieux coordonner son action avec les pays ACP.

2.5.2.2 Relations avec les autorités et avec les autres donateurs

Les relations entre les responsables de projet et les autorités locales, régionales, européennes et ACP ont été globalement très bonnes et constructives.

Au niveau européen, selon les catégories de projets

- Les responsables de projets/manifestations plus importants et pérennes ont en général construit des relations de partenariat solides et durables avec leur environnement européen (institutionnels, bailleurs de fonds et sponsors) et ACP.
- Les coordinateurs de petits projets, ou de projets ponctuels sont souvent plus isolés : l'appui d'un programme européen comme le PAMCE est à la fois décisif pour concrétiser leur projet et une référence pour établir des relations avec les autorités de leur pays.

- Dans certains pays européens, l'appui à des projets culturels impliquant des pays du Sud est encouragé, d'autant plus que les structures institutionnelles travaillent en synergie et de manière décentralisée (cf. Espagne).
- Dans d'autres pays, la sensibilisation des autorités est beaucoup plus faible, les projets sont peu encouragés et les relations avec les coordinateurs de projets ont été moins faciles.

Enfin, les coordinateurs, responsables de projets appartenaient à des catégories et à des pays européens différents : ceci a conditionné en partie leurs relations avec les autorités et autres partenaires.

Par ailleurs, les relations des coordinateurs de projet avec les pays ACP ont été généralement bonnes, mais assez peu intenses (du fait du déroulement du projet en Europe) et généralement liés à l'expérience et aux relations de ces responsables.

Enfin, avec les autres donateurs publics et privés, les relations des coordinateurs de projets ont été généralement aussi fortes qu'avec l'Union européenne, de par l'intérêt de ces aides et souvent de par leur plus grande régularité qu'avec l'UE.

2.5.2.3 Contribution des pays partenaires (UE et ACP)

La contribution concrète de ces partenaires, des pays et des institutions a été très variable et généralement faible.

Selon ce qui vient d'être souligné, la contribution des pays ACP, très souvent ignorants de ces projets, a été négligeable (fourniture de visas aux artistes) ou liée au Ministère de la Culture local.

Pour les pays européens d'accueil, la contribution à de tels projets/manifestations a pu être importante, l'appui du PAMCE pouvant être minoritaire. Elle a été principalement le fait des autorités locales et/ou régionales, et de structures de communication/diffusion dans le cas de festivals plus connus.

2.5.2.4 Information, communication, visibilité

La communication autour du programme PAMCE est un des principaux résultats négatifs à l'issue de l'évaluation : l'information, la communication et la visibilité du programme a été très faible et celle des projets a été « autocentré » sur l'évènement

A l'évidence ce domaine a contribué à handicaper l'efficacité du programme, par rapport à ses objectifs de consolidation de réseaux internationaux.

2.5.2.4.1 Visibilité des projets

Les responsables de projet ont été laissés très autonomes dans leur communication. L'évaluation n'est pas entrée dans le détail des actions de communication de chaque projet, mais celle-ci semble avoir été réalisée très correctement : le budget et les moyens affectés ont en général été proportionnels à l'ampleur et à l'ancienneté de la manifestation.

2.5.2.4.2 Visibilité du programme

La notoriété et la visibilité du programme PAMCE ont été très faibles pour les manifestations culturelles en Europe (nulle pour le public) et quasi inexistante pour les artistes ACP. Les bénéficiaires de projet ne semblent pas avoir fait d'efforts spécifiques de communication du fait de l'appui du PAMCE/Union européenne :

- Dans le cas des projets/manifestations « importants », l'Union européenne et le PAMCE ont été considérés comme un sponsor/bailleur de fonds ordinaire, avec seulement la mention de cet appui (même s'il était majoritaire) ;
- Pour les petits projets (ou projets ponctuels), l'inexpérience et la faiblesse de la communication ont produit les mêmes résultats.

Par ailleurs, comparativement aux autres bailleurs et sponsors, le programme PAMCE semble avoir été handicapé par une absence de structuration et d'autonomie dans ce domaine :

- Le programme n'a pu être distingué clairement en tant que structure indépendante parce qu'il n'a pas été organisé comme un opérateur indépendant de la CE, mais comme un simple fonds géré par la CE avec une assistance technique externe,
- Aucun budget de communication spécifique ne semble avoir été dégagé pour permettre une visibilité et une stratégie de communication du PAMCE (logo, badge, plaquette, portail internet, adresse, mel),
- Aucun outil promotionnel ni aucune contrainte de communication n'a donc été contractuellement imposé aux responsables de projet (en dehors de la mention « avec l'appui de l'Union européenne »),
- Aucune visibilité pérenne n'a existé pendant la durée du programme, en dehors de la présence du coordonnateur (et de l'Unité de suivi au Siège).

Globalement, seuls les responsables des manifestations étaient familiers avec ce programme (et avec son coordinateur).

Le plus souvent, la visibilité du programme s'est donc trouvée réduite à un logo de l'Union européenne dans les documents des manifestations et à la référence à ce soutien européen dans la recherche de sponsors par ces responsables.

2.5.2.5 Intervention de l'expert technique et des services de la Commission

L'appui de l'assistance technique et des services de la Commission européenne ont été jugés positivement par les coordinateurs de projets.

Comparativement aux autres bailleurs, l'appui du programme PAMCE semble avoir été efficace et d'une réactivité satisfaisante, aidant les projets à produire de bons résultats.

Les responsables ont le sentiment d'avoir été bien appuyés par le programme, aussi bien dans le cas des problèmes qui ont pu se poser que dans la mise en œuvre du projet vers ses résultats concrets.

En particulier, la personnalité, l'activité, la disponibilité et l'aisance relationnelle de l'expert assistant technique en charge de l'assistance technique du programme ont été largement appréciés.

Cependant, comme souligné ci-dessus, l'organisation du programme a souffert d'une absence de structuration et de moyens face aux enjeux des échanges culturels entre :

- 15 (maintenant 25) pays membres de l'Union européenne, pour lesquels la dimension « européenne » des projets et manifestations culturelles est encore largement virtuelle,
- 79 pays ACP, dont la diversité géographique et culturelle est forte et disparate.

Ce manque de moyens (budget, structuration, ressources humaines, etc.) s'est traduit :

- sur le plan technique, où le suivi sur le terrain n'a pu être effectué (pour des projets représentant chacun 50 000 à 100 000 euros) du fait d'un nombre de missions très limité,
- sur le plan de la notoriété (cf. § 3.2.3 ci-dessus)

La relative faiblesse des moyens de l'assistance technique, notamment en matière de suivi sur le terrain, n'a heureusement que très peu affecté l'administration des projets, reconnue par tous comme efficace, sinon très rapide

2.5.2.6 Appel à propositions

Le mode d'appels à propositions retenu a été jugé comme une bonne, mais longue, démarche.

Les problèmes résultant de ce système concernent :

- la continuité de l'action, pour des projets généralement reconduits d'année en année et qui doivent donc pouvoir compter sur un appui pluriannuel,
- l'absence de globalisation, le système de sélection conduisant à disperser les crédits (à la fois thématiquement et géographiquement).

Les solutions n'apparaissent difficiles avec la programmation du FED sur trois ans, sur 25 pays européen et sur 79 pays ACP.

Si un nouveau programme voit le jour, il faudra créer un système d'appels à projets structurants pluriannuels et par domaine culturel.

En tous cas, il y a lieu de revoir notamment le système d'appui ponctuel à des manifestations pérennes (ce qui semble contradictoire).

De même, le besoin d'un projet de coordination des réseaux par un nouveau programme semble difficilement pouvoir entrer dans le cadre d'un appel à propositions (à priori il n'existe qu'un seul réseau pour chaque thématique).

Le résultat conduisant à une subvention ponctuelle doit donc être revu : il ne correspond qu'à des projets fermés, non à des manifestations pérennes ou à un appui à la structuration de réseaux internationaux complexes et fragiles.

2.5.3 Efficacité

Le chapitre 2 ci-dessus a permis de détailler les résultats des projets et du programme.

Les paragraphes ci-après répondent plus précisément aux critères d'efficacité de ces résultats et permettent d'affirmer que l'efficacité du programme PAMCE a été bonne.

2.5.3.1 Résultats pour les bénéficiaires finaux (artistes et œuvres des pays ACP)

Sur ce plan, l'efficacité du programme est difficile à bien évaluer. Elle est à la fois :

- à plus long terme (selon la progression de leur notoriété)
- plus individuelle (liée à chaque artiste)
- plus indirecte (par l'intermédiaire du projet/événement auquel ils ont participé).

Les bénéficiaires ACP considèrent objectivement positive l'efficacité de la manifestation/tournée à laquelle ils ont participé, du fait de ses retombées sur :

- Le (début de) développement de leur carrière à l'international (et dans leur pays),
- L'augmentation (ponctuelle, puis progressive) de leurs revenus,
- Le « coup de fouet » à leur notoriété (en Europe et régionalement).

Tous ces artistes constatent globalement la croissance continue de la présence et de la visibilité des pays ACP dans les manifestations culturelles en Europe depuis quelques années. Mais ils ne disposent pas des éléments pour justifier cette progression concernant l'influence de l'UE.

Suite à leur participation à ces manifestations soutenues par le programme PAMCE, les artistes ACP reconnaissent cependant les bénéfices qu'ils en ont retiré :

- en matière d'image et de notoriété, où leur audience et leur prestige sont fortement liés à leur présence en Europe (spécialement vis-à-vis de leurs compatriotes) ;
- sur le plan des compétences professionnelles, où la qualité exigée au plan international constitue à la fois un filtre de sélection et une opportunité d'amélioration (formation, échanges, etc.) ;
- économiquement et financièrement, où cette présence a pu permettre de :
 - donner un « coup de fouet » à leurs productions,
 - leur permettre d'accéder à des circuits inaccessibles,
 - améliorer la « viabilité » de leur carrière artistique.

Les limites tiennent surtout à l'aspect ponctuel et fugace d'un projet « européen » qui n'a existé pour eux qu'autour d'un « événement/semaine » .

Le degré de « viabilité économique » de ces artistes et opérateurs ne semble pas avoir beaucoup varié du fait de cette participation au PAMCE. Il apparaît à l'évidence beaucoup plus lié à :

- leur développement local ou régional, d'où l'importance
 - d'une coordination entre les différents niveaux géographiques des programmes de coopération culturelle du FED,
 - du développement des réseaux thématique locaux et régionaux,
- La mise en place d'une stratégie de coopération reposant sur les échanges et non plus seulement sur l'ouverture des pays du Nord.

Quant aux œuvres (présentation/diffusion), elles ont bénéficié de la dynamique qui entoure ces manifestations, avec l'espoir d'une viabilité économique :

- Dans le domaine musical, il s'agit d'une croissance continue, et les artistes bénéficiaires, plutôt « jeunes talents », ont pu présenter leurs œuvres qui restent à diffuser dans ce contexte favorable ;
- Dans la production cinématographique, le programme a permis la diffusion et découverte d'œuvres par de nouveaux publics, souvent par de nouveaux pays, quelquefois dans un environnement économiquement viable (ex. : circuit de distribution en Espagne) ;
- Dans les domaines plus culturel (danse, cinéma), le programme a diffusé plusieurs créations, à partir de collaborations Nord/Sud très positives.

2.5.3.2 Résultats qualitatifs des projets pour les festivals ACP en Europe

Pour les responsables de ces festivals, le programme PAMCE a permis de poursuivre et développer leurs efforts pour la participation d'artistes et œuvres des pays ACP de niveau international :

- Les responsables de projets et les spectateurs ont beaucoup apprécié la qualité des œuvres et de la prestation des artistes ACP.
Il semble donc que la sélection effectuée par ces organisateurs, en lien avec les responsables du PAMCE ait été efficace.
- Dans le cas des nouveaux projets/festivals, il y a eu souvent un véritable engouement du public, face à la nouveauté de spectacles inconnus.
Pour ces projets, un appui qualitatif du programme a été recherché (organisation, conseil, suivi)
- La plupart des manifestations n'ont pas directement gagné en prestige ou en notoriété du fait de l'appui du PAMCE, puisque ces manifestations étaient soit déjà réputées, soit inexistantes avant le projet.
- Enfin, malgré la cessation actuelle du programme, la référence d'un appui européen UE/PAMCE aide beaucoup de manifestations dans la consolidation de leur financement.

2.5.3.3 Augmentation des manifestations, du public et des capacités des bénéficiaires

L'évaluation ne peut donner une interprétation statistiquement valide de l'évolution des projets suite à l'appui du PAMCE :

- Environ ¼ des projets n'ont pas répondu à l'évaluation,
- Environ ¼ des projets étaient des événements ponctuels,
- Environ ¼ des projets estimaient ne pas avoir de résultats suivis sur plus d'un an (pas de nouvelle édition de la manifestation depuis le financement PAMCE ou substitution de l'aide UE par un autre sponsor).

Les manifestations qui ont fourni des données directes et fiables sont une dizaine de projets, dont le festival africain de cinéma de Milan, francophonies en Limousin, musiques métisses, Africalia et Commonwealth film festival).

Cependant, sur une durée de deux à quatre ans environ suivant l'intervention du PAMCE (et sans que la corrélation avec celle-ci ne soit évidente, cf. § 2.2.3.2), les résultats obtenus à partir des documents et des rencontres avec les responsables de projets PAMCE sont les suivants, « toutes choses égales par ailleurs » :

- Nombre de manifestations ACP en Europe : il a doublé pour chacun des domaines culturels,
- Nombre de pays européens organisant des manifestations ACP : il a environ doublé (très variable selon les thématiques culturelles),
- Fréquentation du public : elle a été multiplié par 2 à 4.
Au total (cf. Tableau 1) le public global a été estimé (de manière optimiste par les responsables de projets) à environ 1,3 million de personnes pour l'ensemble du PAMCE.

- Budget des manifestations aidées : il a généralement doublé (budget moyen d'environ 100 000 euros),
- Nombre de pays/artistes ACP représentés : ils ont doublé ou triplé pour une manifestation donnée,
- Qualité des prestations ACP : difficile à quantifier, mais le nombre d'artistes et troupes de niveau professionnel est maintenant très majoritaire (minoritaire auparavant, sauf cinéma),
- Capacité des bénéficiaires à s'autofinancer : l'effet du programme a été faible, à la fois pour les artistes/opérateurs ACP et pour les manifestations en Europe (voir § 2.2.4 et ci-après § 2.3),
- Pérennité de cette impulsion du PAMCE : les résultats demeurent à moyen terme.

Malgré les limites d'une telle interprétation exprimées ci-dessus, ces résultats sont excellents et très encourageants.

Le programme PAMCE a pu se réaliser dans un contexte favorable : d'une manière générale, les manifestations dédiées aux pays ACP et/ou du Sud sont en forte expansion en Europe, que ce soit en nombre, en qualité et en diversité géographique. On estime que ces festivals ont pratiquement doublé au cours des cinq dernières années.

Dans ce contexte de croissance, les financements apportés par le PAMCE ont permis aux manifestations déjà établies de se développer/consolider et aux projets nouveaux de se concrétiser.

Pour les manifestations déjà pérennes, l'efficacité du PAMCE est forte :

- Certains projets ont vu leur fréquentation doubler,
- Pour la majorité des projets durables, l'augmentation du public est de 20 à 50%.

De même, avec un recul d'au moins deux ans, l'effet de l'appui du PAMCE semble durable. Ces résultats apparaissent considérables et démontrent la réussite du programme.

2.5.3.4 Stratégie de communication des projets

Sur ce point, l'efficacité du programme est apparue faible (cf. § 2.2.8 et § 3.2.3) :

- A la fois en Europe, où les projets ont plutôt capté la communication à leur profit
- Dans les pays ACP, où la connaissance du PAMCE est très faible.

La visibilité du programme dans les pays est donc directement liée à ces éléments.

Comme souligné plus haut, l'information et la communication du programme ont été insuffisantes. Ils ont surtout été dépendants des faibles moyens d'expression de la coordination du PAMCE : ceci signifie que souvent seules les relations et la présence de l'assistance technique auprès du pays/projet ont assuré cette visibilité.

2.5.4 Impact

Comme cela a déjà été souligné, l'impact du programme PAMCE a été important à la fois :

- Sur les projets,
- Sur les artistes ACP,
- Par rapport aux objectifs du programme,
- Pour les domaines culturels soutenus,
- Sur le public européen

2.5.4.1 Impact sur les projets

Pour la plupart des manifestations culturelles ACP en Europe, l'impact du programme PAMCE a été important, parfois primordial dans le cas des manifestations en démarrage.

Pour les projets eux-mêmes, l'appui du PAMCE a permis :

- La consolidation et la pérennité, pour des manifestations auxquelles cet appui européen a souvent donné l'impulsion qui manquait ;
- La valorisation de l'image auprès des autres partenaires (institutionnels ou autres), l'appui de l'Union européenne constituant une référence de crédibilité.

2.5.4.2 Impact sur les artistes et professionnels ACP impliqués dans les projets

Sur ce point, les chapitres 2.4 et 3.5.2 répondent précisément, à court terme et à moyen terme, en Europe et dans les pays ACP.

2.5.4.3 Atteinte des objectifs généraux du programme

Les objectifs spécifiques du programme étaient de « soutenir la présentation des artistes, auteurs, créateurs et œuvres significatives de la créativité et de la diversité culturelle des pays ACP ».

- Concernant cette présentation à un large public européen et « dans les meilleures conditions de mise en valeur, de sensibilisation et de compréhension réciproque », l'objectif semble atteint par la plupart des projets et reconnu par les bénéficiaires.
- Quant à la « dynamique de recherche de débouchés économique et de renforcement des réseaux de professionnels ACP dans le domaine culturel », si un effort semble avoir été réalisé (avec certains succès, à confirmer), le renforcement des réseaux ne s'est pas produit, selon ce qui a été décrit plus haut.
- La contribution des projets à ces objectifs figure dans le Tableau 5 (voir § 4.8 f)

2.5.4.4 Dynamique créée par le programme dans les domaines culturels soutenus

L'appui du programme à plusieurs projets/manifestations de la même discipline dans plusieurs pays européens a esquissé une dynamique plus large, vers une mise en réseau européenne.

Celle-ci n'a malheureusement pas été concrétisée :

- elle n'est pas toujours formulée comme une attente forte par les coordinateurs de projets,
- elle supposait une organisation et une coordination plus forte du programme.

Cette potentialité semble plus proche dans certains domaines (festivals cinéma ACP).

L'arrêt du programme laisse donc à l'état latent cette convergence thématique potentielle.

2.5.4.5 Impact sur le public européen

L'impact sur le public européen a été fort, même s'il est difficilement mesurable.

La compilation des chiffres de participation du public correspond à environ 1,3 million de personnes touchées par les manifestations appuyées par le PAMCE.

Mais il est très aléatoire de cumuler ainsi les publics de manifestations littéraires, de festivals de musique ou de cinéma, de sites internet, de tournées de théâtre, etc.

Par ailleurs, une grande partie de ces manifestations avait un public non payant, ce qui rend le décompte peu facile à évaluer.

Enfin les données chiffrées ont été communiquées lors des entretiens et des compte-rendus d'activité : ils sont donc souvent largement optimistes.

Les données du public estimé pour chaque manifestation (voir ci-dessus Tableau 1) sont donc importantes, mais souvent autant qualitatives que quantitatives.

Néanmoins, même si l'appui du programme PAMCE n'a pas été la seule cause du rassemblement des spectateurs, il est très significatif et valorisant de constater que les manifestations aidées ont rassemblé plusieurs milliers de personnes chacune et quelques unes ont eu un public de plusieurs dizaines de milliers de spectateurs.

2.5.4.6 Visibilité, information et communication du programme et des projets dans les pays

Les paragraphes consacrés à ce domaine dans l'efficience (§3.2.4), l'efficacité (§3.3.4) du programme PAMCE et dans l'évaluation des projets (§2.2.9) répondent à ces interrogations.

2.5.4.7 Valeur ajoutée du soutien européen

Par le programme PAMCE, le soutien de l'Union européenne à ces manifestations a apporté une forte contribution dans les domaines :

- Financier, du fait de la contribution importante du programme à la réussite de ces manifestations,
- Du dialogue interculturel, par la reconnaissance et de la valorisation des œuvres et artistes ACP,
- De la visibilité en Europe de l'activité coopération culturelle de l'UE : même si la communication a été très imparfaite, elle a montré l'importance de ce domaine pour tous les bailleurs et sponsors.

2.5.5 Viabilité

Du fait de l'arrêt du programme depuis plus d'un an, et de l'absence à ce jour de nouveau programme de substitution, la viabilité de certains projets PAMCE est compromise : elle ne pourrait être levée que par l'appui de nouveaux programmes.

2.5.5.1 Viabilité des projets après le PAMCE

La viabilité des manifestations PAMCE, spécialement leur poursuite sans le soutien du programme est essentiellement liée à leur ancienneté (et à leur taille).

- Les plus importantes et anciennes manifestations (les « grands classiques »), ont pu continuer sans le soutien de l'UE, mais elles se sentent fragilisées du fait :
 - De la rupture avec le potentiel de croissance que leur apportait le programme,
 - De la diminution en cours de la contribution financière d'autres bailleurs.Actuellement, pour les responsables de ces projets, les perspectives sont plutôt opportunistes, c'est-à-dire de continuer à gérer, et si possible développer, leur manifestation.
- Les petits projets (les « débutants »), plus sensibles financièrement, connaissent des difficultés plus importantes et difficiles à résoudre : l'absence d'un « effet réseau » structurant se fait plus sentir, de même que les limites de leurs appuis financiers locaux. Cet état de fait conduit les responsables à s'interroger sur l'avenir : continuer ou interrompre, diminuer la taille ou la fréquence de la manifestation, revoir l'opportunité d'artistes ACP, etc.
- Pour les projets de type ponctuel (les « opportunistes »), leur existence/viabilité dépend prioritairement de l'existence d'un financement : la fin du PAMCE compromet leur pérennité.

2.5.5.2 Viabilité économique des artistes ACP grâce à l'appui UE

L'impact financier pour les artistes et opérateurs ACP (cf. § 2.2.5) a été :

- concret à court terme, grâce à leur cachet d'artiste leur permettant de survivre financièrement quelques mois dans leur pays,
- à moyen terme plus difficile à cerner, et variable selon les individus, par un effet d'entraînement à la fois en Europe et sur place (développement progressif de contrats, tournées, spectacles, ventes, etc.)

2.5.5.3 Suivi et appui possible aux projets réussis

Du fait de la fin du programme PAMCE, et de l'absence de relais par d'autres projets culturels du FED, aucun suivi et aucune période de consolidation n'est actuellement envisageable.

Pour garantir à l'avenir un certain suivi et une consolidation aux projets qui ont bien fonctionné, un certain nombre de recommandations font l'objet du dernier chapitre du présent rapport, afin de :

- Pouvoir mettre en réseau européen ces projets (par thématique),
- Poursuivre cet effort, autour d'un nouveau programme de « co-opération », c'est-à-dire organisé à la fois par des opérateurs des pays ACP et UE,
- Bien sélectionner les thématiques porteuses et les types de projets adaptés

Une rencontre des partenaires du PAMCE, qui est l'une des recommandations de cette évaluation, semble la seule possibilité immédiate d'assurer un tel suivi : elle permettrait de poursuivre la dynamique enclenchée, avec ces projets, avec les autres projets de coopération culturelles du FED (nationaux, régionaux, tous ACP) et avec les autres bailleurs de fonds concernés.

2.5.5.4 Viabilité des réseaux

Quelques initiatives plus ou moins spontanées de « mise en réseau » ont vu le jour au cours des derniers mois. Elles rassemblent des initiatives de responsables de projets PAMCE reliés directement par le programme PAMCE ou par d'autres intermédiaires et constituent des amorces de réseaux, pour des activités précises (recours à des artistes et/ou d'œuvres ACP communs) sans véritables objectifs spécifiques.

2.5.5.5 Viabilité de la diffusion des œuvres et artistes ACP

L'effort du PAMCE a marginalement contribué à rendre la diffusion des œuvres et la circulation des artistes ACP économiquement viable, comme l'ensemble des actions ponctuelles (moyens, durée) d'appui des différents partenaires et bailleurs.

Seule une action spécifique, durable et coordonnée avec d'autres partenaires autour de réseaux de production et de diffusion, reliant les pays européens et les pays ACP pourrait aboutir à des résultats viables dans ce domaine.

2.5.6 Transversalité : coordination, cohérence et complémentarité

Le degré d'intégration, de cohérence et de complémentarité entre les différents projets du PAMCE a été très faible, pour de nombreuses raisons :

- la très grande dispersion des projets à la fois sur le plan géographique (bénéficiaires directs dans 8 pays européens différents), sur le plan thématique (au moins 7 domaines culturels) et sur le plan chronologique (programmation sur 5 années différentes),
- l'isolement des projets (et des responsables de projets) les uns par rapport aux autres, en l'absence de réseaux culturels (thématiques et/ou européens),
- le manque de relais en amont (sensibilisation au PAMCE dans les pays ACP) et en aval (articulation avec des programmes/réseaux européens),

- l'absence de projet spécifique (concertation, rencontres annuelles entre projets PAMCE, planification de tournées d'artistes ACP, etc.) dédié à cet aspect dans le programme,
- la faiblesse des moyens de la coordination du programme (un assistant technique seul pour l'ensemble du programme),

2.5.6.1 Synergies et complémentarité

Les synergies possibles entre projets PAMCE ont été très rares, du fait de :

- la faiblesse (ou l'inexistence) de réseaux culturels de production (pays ACP) ou de diffusion (pays européens),
- l'isolement des bénéficiaires par rapport au programme,
- une certaine absence de volonté (et de moyens) des coordinateurs,
- le manque de moyens de coordination (en dehors de l'organisation des projets).

Cependant plusieurs signes de convergence « à retardement » sont en train de se manifester. En effet, une partie du travail de l'assistant technique en charge des activités du programme a consisté à communiquer sur la transversalité potentielle des différents projets au niveau des artistes ACP, des thématiques culturelles, ...

Tout récemment, certains responsables de projets, souvent voisins géographiquement, ont ainsi commencé à tirer partie de cette convergence d'intérêt, notamment en partageant des œuvres ou la présence d'artistes ACP, leur permettant de renforcer ou élargir les ressources d'une manifestation.

Le domaine particulier du cinéma ACP, où d'autres actions de l'UE existaient en amont (appui à la production et à la diffusion) et où l'ensemble des partenaires était sensibilisé, des synergies et une complémentarité ont pu exister.

Elle se sont notamment traduites par l'accueil des réalisateurs et des responsables de festivals de cinéma ACP lors des rencontres de Cannes.

Par ailleurs, le programme a bien intégré la politique de coopération au développement de l'Union européenne :

- la Convention de Lomé III dont il dépendait directement dans le cadre du FED et l'Accord de Cotonou,
- la Déclaration de Dakar des Ministres ACP de la Culture, même si celle-ci est intervenu à la fin des derniers projets.

Cependant ce cadre général n'a pas suffi à développer des synergies et des complémentarités avec d'autres actions de l'UE dans la zone ACP, principalement faute de moyens de coordination.

2.5.6.2 Coordination et mise en réseau

La coordination individuelle avec les projets du programme PAMCE a été très bien réalisée par l'assistance technique et par la gestion de la CE.

Face à la diversité technique, thématique et géographique de chaque projet, cette assistance a su maîtriser une cinquantaine de projets, tous très différents de par leur ampleur, leur situation, leur effet d'expérience, la personnalité de leur coordinateur, leur organisation, etc.

La coordination transversale des projets a été logiquement très difficile à réaliser, du fait de la faiblesse de ces moyens de coordination, du nombre des projets, de l'ensemble de ces paramètres à contrôler pour chacun d'entre eux et d'une certaine indifférence des coordinateurs en dehors de leur propre projet.

Cela met en relief, et justifie d'autant plus, le rôle de l'Union européenne (DG Culture ?), dans la transversalité et la mise en réseau de tels projets au niveau européen.

La coordination du programme s'effectuerait ainsi plus au niveau de ces réseaux européens par thématique) qu'à celui des projets individuels.

Dans les pays ACP, la coordination avec les projets de coopération culturelle du FED (nationaux et régionaux) n'a pas eu lieu, pour les mêmes raisons.

2.5.6.3 Cohérence

2.5.6.3.1 Cohérence des thématiques

Dans le cadre du PAMCE (budget de subventions d'environ 2,7 millions d'euros), à répartir par ailleurs sur quatre ans et dans une quinzaine de pays, il est difficile d'équilibrer la représentation des différentes thématiques culturelles a pu s'effectuer sans saupoudrage, ou avec des aides financièrement très significatives (cf. ampleur des projets § 2.2.1).

La sélection des avant-projets sur un certain nombre de critères administratifs et de bonne gestion (validité du dossier administratif, cohérence du projet, diversité thématique, etc.) a retenu des projets, plus sur la notation « empirique » des avant-projets répondant à ces critères, que sur des orientations stratégiques ou des choix thématiques.

Il n'y a pas donc pas de complémentarité forte ou de cohérence entre les projets PAMCE. En dehors des nombreuses manifestations multidisciplinaires, deux domaines ont été privilégiés :

- la musique, domaine où la production des pays ACP (spécialement africains) et les manifestations en Europe sont toujours importantes ;
- le cinéma, pour laquelle le programme PAMCE a complété d'autres projets européens (appui à la production et à la diffusion du cinéma ACP).

Certaines thématiques culturelles importantes ont été absentes (ou peu représentées). L'isolement géographique, technique et thématique des projets, ainsi que l'absence d'un système fédérateur de mise en réseau, n'ont donc pas permis d'exploiter la complémentarité et la transversalité de certains projets.

2.5.6.3.2 Cohérence de l'extension géographique

La coordination du programme a recherché concrètement les moyens d'une cohérence et d'une complémentarité géographique en Europe et pour les pays ACP :

- les appels à projets ont été largement diffusés,
- les responsables de projets ont été sensibilisés à prendre en compte l'ensemble des pays ACP

Par ailleurs, le programme a dû tenir compte des paramètres suivants :

- représentativité statistique (pays, thématiques) difficile à établir pour une cinquantaine de projets dans une dizaine de pays européens,
- budget de coordination du programme réduit (spécialement budget missions),
- pays européens ayant une politique culturelle plus forte que d'autres,
- quelques pays européens fortement liés à (certains) pays ACP.

Au niveau européen (voir Tableau 4)

- Sur 15 pays européens potentiellement concernés, 8 pays ont géré des projets PAMCE,
- Au total, une douzaine de ces pays européens ont été touchés par les projets,
- La France, la Belgique et l'Italie ont concentré environ deux tiers des projets.

Dans les pays ACP (voir Tableau 5)

- Les pays d'Afrique francophone (majoritairement Afrique de l'Ouest) ont été les plus bénéficiaires du programme, correspondant à leurs liens traditionnels aux pays européens ayant organisé des projets PAMCE
- les pays d'autres régions d'Afrique (Afrique de l'Est et Afrique australe) ont également été représentés dans plusieurs festivals et projets,
- les pays Caraïbes ont été moins présents,
- plusieurs pays du Pacifique ont été (marginale) concernés.

La présence de nombreux artistes ACP de la diaspora vivant en Europe, comme bénéficiaire du programme est posée, par rapport aux (actuels ou futurs) programmes culturels internes de l'Union européenne concernant le dialogue interculturel.

3 CONCLUSIONS

A l'issue de la présente étude, un certain nombre de conclusions apparaissent clairement.

3.1 L'intérêt global d'un tel programme est fort

L'ensemble des interlocuteurs rencontrés au cours de cette évaluation a d'abord souligné les enjeux et les résultats positifs d'un tel programme pour les œuvres et artistes ACP :

- dans le développement des échanges et dans l'amélioration de la professionnalisation, nécessaires dans le contexte de la mondialisation,
- dans la perspective d'un accès aux marchés développés des pays du Nord.

La participation des artistes des pays ACP aux manifestations culturelles en Europe est ainsi perçue comme déterminante pour le désenclavement et le développement économique du secteur de la création.

Un tel programme apparaît donc justifié, comme un complément indispensable à la stratégie prioritaire de développement endogène (local, national, sous-régional et Sud-Sud) des activités culturelles des pays ACP.

3.2 Les résultats obtenus par le PAMCE sont importants

Le programme PAMCE a été défini comme un appui aux manifestations culturelles des pays ACP en Europe, autour de la présentation des œuvres et des artistes.

Sur ce point, tous les interlocuteurs rencontrés (européens et pays ACP) sont d'accord pour souligner une importante progression depuis quelques années du nombre et de la qualité des manifestations culturelles ACP en Europe : plus de manifestations, plus d'artistes ACP de qualité, plus de spectateurs, dans un plus grand nombre de pays européens.

Sans pouvoir affirmer que cet accroissement est dû essentiellement au programme PAMCE, celui-ci a été très fort pour les projets soutenus.

3.3 Les limites sont claires

La logique du programme a conduit à subventionner directement des manifestations européennes :

- cela semble renforcer un appui univoque (Sud-Nord) plutôt que des échanges culturels,
- cela a souvent pour résultat d'appuyer certaines priorités établies dans d'autres cadres de coopération (pays, thématiques, artistes...).

La notion d'échange, de concertation UE/ACP, de mise en réseau et de co-opération est très incomplète dans le PAMCE.

D'autres limites existent également en matière d'ampleur du programme, de structuration et d'organisation, de diversité (thématique, géographique), de visibilité, etc.

3.4 Les attentes sont nombreuses et fortes

Il est tout d'abord important de souligner que ces souhaits apparaissent forts, cohérents et porteurs d'avenir pour la coopération culturelle de l'Union européenne avec les pays ACP.

Ces attentes supposent un certain nombre de conditionnalités et de réorganisations, mais aucune ne semble irréaliste pour les différents acteurs et responsables du programme.

Elles ont déjà été énoncées dans l'évaluation des projets (cf. § 2.3).

Elles seront prises en compte dans les recommandations ci-après (cf. §V).

3.4.1 Attentes des responsables des manifestations en Europe

Les principales attentes des responsables des manifestations concernent un nouveau programme.

La majorité d'entre eux reconnaît cependant la nécessité :

- d'une ouverture à une dimension réellement européenne des projets,
- d'une évolution vers des relations d'échanges avec les artistes et pays ACP.

3.4.2 Attentes des artistes et opérateurs culturels ACP

Les artistes et opérateurs culturels ACP rencontrés souhaitent que ce programme européen n'apparaisse plus comme univoque (Sud-Nord), mais comme l'interface d'échanges et de coopération culturelle entre les pays ACP et l'Europe, fonctionnant dans les deux sens, venant en appui de programmes culturels déjà constitués dans les pays ACP.

Pour cela, ils attendent :

- que les programmes culturels du FED dans leurs pays soient relancés, pérennisés et multipliés, car ils constituent à leurs yeux la base d'un réel développement culturel et ils sont moins exposés aux « rapports de force Nord-Sud » que les projets bilatéraux,
- que les programmes « régionaux » du FED soient généralisés, car ils constituent la clé de réseaux Sud-Sud, aussi prioritaires que les échanges culturels vers l'UE.

3.4.3 Attentes des institutionnels et bailleurs de fonds des pays ACP

Les institutionnels rencontrés dans les pays ACP ne comprennent pas la « remise en question permanente » des programmes culturels, liée à la planification des projets FED : dans l'environnement de leur pays et de leur sous-région, ils en constatent les effets négatifs par l'absence d'effet structurant de tels projets ponctuels (non renouvelés).

Les bailleurs de fonds de la coopération bilatérale apprécient les résultats du PAMCE et sont favorables à une concertation (souvent inexistante) entre bailleurs de fonds culturels, pour laquelle l'Union européenne doit avoir l'initiative, de par sa vocation et ses moyens.

Vis-à-vis du PAMCE et de la coopération culturelle, les interlocuteurs rencontrés dans les Délégations de la Commission européenne des pays ACP étaient dans la situation suivante :

- la plupart ignoraient les enjeux et résultats du programme PAMCE,
- les plus motivés préparaient le programme culturel national 9ème FED,
- certains étaient dans l'expectative des priorités du 10ème FED.

L'interaction avec les projets PAMCE ne leur est pas apparue évidente :

- par cette méconnaissance du programme,
- du fait de leur absence de perception d'une stratégie globale de la Commission en matière de coopération culturelle (activité jusqu'à présent marginale).

4. PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

La récente priorité donnée à la coopération culturelle par le Commissaire européen à la coopération et au développement justifie le développement d'une stratégie cohérente, dont les grandes lignes apparaissent clairement à l'issue de l'évaluation d'un tel programme.

Une première partie de ce chapitre est consacrée aux attentes manifestées par les responsables de projets PAMCE et par les bénéficiaires du programme.

Des recommandations à court terme sont ensuite développées, concernant les propositions d'action prioritaires pour l'année à venir.

Les recommandations plus stratégiques concernent la préparation du prochain 10^{ème} FED.

4.1 Attentes des responsables des projets PAMCE en Europe

Les responsables de projets PAMCE ont surtout manifesté leur attente financière d'une nouvelle phase du programme :

- Dans le cas des petits projets, l'appui financier important du PAMCE est souvent l'unique chance de mettre en œuvre leur projet
- Pour les « moyen/grands projets ou manifestations », le programme a représenté un appoint financier important, (voire décisif dans la période actuelle).

Pour le reste, ces organisateurs attendent surtout de l'Union européenne une aide pérenne pour créer des liens (réseau) permanents :

- Entre projets de même thématique au niveau européen
- Avec des réseaux de création/production culturelle des pays ACP

4.1.1 Les priorités

- Démarrer un nouveau programme comportant :
 - Une structure de coordination plus forte, permettant de favoriser la mise en réseau entre les projets et par thématique, en Europe et dans les pays ACP (cf. ci-dessous)
 - Un appui à des projets structurants (+ label UE)
 - Des échanges et un dialogue entre les projets (rencontres périodiques thématiques et géographiques)
 - Un appui à la communication (plateforme d'informations)
 - Des financements en synergie (peut-être un système d'abondement entre bailleurs)
- Structurer en réseau de partenaires actifs des échanges ACP/UE par thématique dans les différents pays européens :
 - Un responsable/animateur du réseau,
 - Un programme d'activité en Europe (événements, marchés)
 - Des échanges et aides à la professionnalisation des pays ACP (formation/résidences, création/production, diffusion, etc.)
 - Une coordination des festivals (programmation, échanges, diversité des pays)
- Améliorer le dialogue avec les artistes, opérateurs et structures culturelles des pays ACP vers un véritable échange :

- équilibrer les relations (jumelage, partenariat, échanges)
- valider des partenaires « stables et crédibles »

4.1.2 Les autres souhaits

- Un financement plus structurant («projets pluriannuels en réseau»)
- Des responsables de « filières thématiques européennes »

4.2 Attentes des (pays) bénéficiaires ACP

Les attentes des interlocuteurs des pays ACP vis-à-vis d'un tel programme (et de la coopération culturelle avec l'Union européenne) sont fortes, variées et convergentes.

Les acteurs et responsables culturels de ces pays souhaitent un nouveau programme ACP/UE axé sur de véritables échanges culturels. Celui-ci mettrait en valeur (en Europe et dans les pays ACP) :

- leurs artistes et les opérateurs locaux,
- leurs créations et productions,
- les potentialités de leur pays
 - sites de résidence et structures existantes,
 - événements et festivals « amorces » de développement,
 - formations, échanges,
 - création d'œuvres (et coproductions).

Ils attendent également un appui au développement de réseaux culturels (thématiques) à la fois dans les pays européens et dans les sous régions ACP, permettant une telle stratégie d'échanges tournés vers la qualité et la pérennité (professionnalisation, production, diffusion).

4.2.1 Les priorités

- Développement d'une véritable stratégie de coopération culturelle UE/ACP (plus intégrée et mieux planifiée)
- Préparation d'un programme 10ème FED d'échanges culturels entre pays ACP et pays européens (dont Europe vers pays ACP)
- Sélection de projets plus structurants pour valoriser et renforcer les capacités des opérateurs/producteurs locaux
- (incluant des jumelages, parrainages, partage recettes, etc.)
- Mise en œuvre de programmes régionaux pour développer des réseaux culturels thématiques dans les pays européens (programmes culturels européens) et dans les pays ACP (programmes culturels ACP du FED)

4.2.2 Les autres souhaits

- Obtenir plus de cohérence/synergie avec les bailleurs et institutionnels
- Un appui des bailleurs sur les priorités locales (lutte contre la piraterie, renforcement des capacités, mise en réseau, statut des artistes, etc.)
- Avoir des interlocuteurs fiables, proches et compétents, dans leur pays (Délégations de la CE) et au siège de la Commission (pour ceux qui y ont accès)

4.3 Recommandations à court terme (mise en œuvre du 9ème FED, 2005-2006)

Les perspectives d'un nouveau programme d'intégration et d'échanges des pays ACP aux activités culturelles en Europe, issu des résultats et des attentes des bénéficiaires du PAMCE ne semblent pas immédiates : la programmation budgétaire « tous pays ACP » pour la période du 9ème FED (2004-2007) est en effet déjà prête, alors que la présente évaluation est en cours et qu'un tel nouveau programme n'a pas été validé.

Un certain nombre de recommandations doivent donc être proposées et mise en œuvre pour la période 2005-2006 en cours (9ème FED).

4.3.1 Validation, diffusion et stimulation stratégique autour du rapport d'évaluation

Dans un premier temps, le présent rapport devra être présenté et discuté :

- à l'occasion de la réunion finale au Siège de la Commission, prévue dans le cadre de cette évaluation,
- lors des rencontres internes (ou UE/ACP) du Groupe des Etats ACP consacrées à la coopération culturelle,
- dans une rencontre thématique des organisateurs et des bénéficiaires du programme . Une telle rencontre est très importante pour mieux définir le cadre stratégique des activités de coopération culturelle UE/ACP. Elle a été demandée par la plupart des projets financés et devrait se réunir au cours de l'année à venir. Elle ne doit en aucun cas avoir pour but de réunir ces responsables « après coup » et initier une nouvelle phase PAMCE.

Elle doit seulement prendre acte de la mobilisation d'acteurs culturels qui s'est effectuée autour des projets PAMCE , afin :

- de valider, préciser et contribuer à développer une stratégie globale et beaucoup plus cohérente des projets et programmes de coopération culturelle UE/pays ACP,
- de vérifier, par domaine culturel, les potentialités de développement de réseaux ACP (par région), et européens (en liaison avec les programmes culturels UE),
- de définir les enjeux, les conditions et les étapes d'un programme d'échanges culturels ACP/UE pour le 10^{ème} FED.

La décision (et le financement) d'une telle rencontre appartient exclusivement aux responsables de cette coopération au Siège CE ; elle est décisive pour définir une perspective cohérente de cette coopération aux yeux de l'évaluation.

4.3.2 Interaction avec les programmes FED en cours (9ème FED)

Plusieurs programmes culturels sont en préparation pour la période actuelle du 9ème FED :

- Programmes « tous ACP » (appui aux industries culturelles, programme cinéma/audiovisuel, projet d'observatoire culturel, projet de festival ACP, etc.)
- Programme régional Afrique de l'Ouest,
- Programmes nationaux « PSICD ».

D'une part, ces programmes doivent être rapidement adoptés (ou non), afin de préserver les chances (réservations de crédits) de leur mise en œuvre au cours de la période du 9^{ème} FED.

D'autre part, une priorité doit être accordée au démarrage rapide du programme d'appui aux industries culturelles des pays ACP.

En effet, ce projet correspond en grande partie aux attentes manifestées dans les pays ACP, à la logique du programme PAMCE et à la nécessité d'une coopération culturelle « tous pays ACP ».

Il apparaît donc important pour le Groupe ACP et pour la Commission européenne d'agir rapidement :

- En participant aux rencontres Commission européenne/Groupe des Etats ACP avec un esprit d'ouverture réciproque, pour arriver de manière volontariste à un accord sur les projets à financer, leur contenu et les modalités de leur mise en œuvre ;
- Par un démarrage prioritaire du programme d'appui aux industries culturelles ACP. Ce projet est en effet le plus proche des résultats acquis et des attentes du PAMCE ;
- En finalisant (ou non) le contenu et l'organisation des autres programmes « tous pays ACP », et si besoin en précisant l'extension et les limites des requêtes des pays ;
- En prenant dès maintenant les moyens d'un démarrage rapide de ces programmes (période restant pour le 9^{ème} FED).

Enfin, entre ces différents programmes et projets, la présente évaluation ouvre des perspectives de concertation, de stimulation et de synergies (voir §5.1.1 ci-dessus).

Une telle nouvelle stratégie doit permettre d'harmoniser et de faire participer les artistes et opérateurs culturels à un véritable réseau d'échanges Europe/pays ACP.

Elle doit mettre à contribution chacun de ces niveaux :

- Les responsables de programmes doivent être amenés à se concerter régulièrement,
- Un nouveau programme prenant la suite du PAMCE doit intégrer les moyens d'une telle interface entre les partenaires de la coopération culturelle européenne.

4.3.3 Etude stratégique 10ème FED

Un développement plus cohérent de la coopération culturelle UE/ACP (à la fois dans les pays ACP et dans les pays de l'Union européenne) suppose une meilleure coordination au sein de la Commission européenne entre les différents responsables du développement de la coopération culturelle européenne et le Secrétariat Général du Groupe des Etats ACP :

- Unités thématiques (coopération culturelle) et géographiques à la CE (EuropeAid et DG Développement), notamment les responsables des projets tous pays ACP,
- Responsables des programmes culturels dans les pays ACP et d'autres interlocuteurs dans les différentes Délégations CE,
- DG Culture,
- etc.

La stratégie de coopération culturelle permettant cette cohérence accrue entre l'UE et les Etats ACP devrait être affinée à partir de rencontres avec ces différents interlocuteurs, ce qui lui permettrait d'être validée et mise en application au prochain 10^{ème} FED (2007-2010).

Cette démarche pourrait démarrer à l'occasion d'une prochaine réunion UE/ACP consacrée à la coopération culturelle, présentant les objectifs et le cahier des charges d'une étude ou bien d'un livre blanc sur « la coopération culturelle entre les pays ACP et l'UE, priorité du 10^{ème} FED », dont les conclusions feraient l'objet de la rencontre suivante.

4.3.4 Nouveau programme d'échanges culturels pays ACP/pays européens

A l'issue de ces démarches, l'intérêt et le contenu d'un programme d'« échanges culturels entre les pays de l'Union européenne et les pays ACP » pour le 10^{ème} FED apparaîtra clairement.

Celui-ci viendra compléter à la fois les programmes culturels du FED dans les pays ACP (niveau national et régional) et les projets culturels de l'Union européenne (Programme « Culture 2007 ») et des différents pays-membres UE prenant en compte le dialogue et la coopération interculturels. Les recommandations ci-après (§V) précisent ces différents points.

4.4 Recommandations pour la préparation du 10^{ème} FED (2006)

A l'issue de cette évaluation, un programme comme le PAMCE peut être considéré comme ayant un rôle primordial et unique dans la coopération culturelle Union européenne / ACP.

- C'est en effet la première fois, semble-t-il, qu'un programme permette une liaison entre l'action culturelle des pays membres de l'Union et les programmes de coopération culturelle dans les pays ACP. Certains projets/actions culturels existent bien sur cette thématique dans le cadre de coopérations bilatérales, mais ils se limitent en général à la formation et à la promotion d'artistes d'un pays ACP dans ce pays européen, ou à l'envoi de formateurs dans le pays ACP.
- C'est la raison pour laquelle un tel programme devrait constituer une des clés stratégiques dans la coopération culturelle de l'Union européenne avec les pays ACP, moyennant d'importants réaménagements.

Un programme « tous ACP », de type PAMCE devrait donc être reconduit pour le 10^{ème} Fed (2007), en étant profondément réorienté et redimensionné, selon ce qui suit.

En effet, il est clair qu'un tel programme ne peut fonctionner que si des conditions de base sont remplies, dont les principales sont :

- un nouveau programme qui ne se limite plus à un appui à des manifestations en Europe, mais soit consacré à de véritables échanges et partenariats ACP/Europe, répondant ainsi aux besoins et attentes manifestés par les bénéficiaires du PAMCE (cf. § 4.7.)
- des moyens beaucoup plus conséquents affectés à un tel programme, correspondant aux enjeux (notamment nombre de pays européens, de pays ACP, diversité des domaines culturels...),
- l'existence dans les pays du Nord et dans les pays du Sud, de programmes d'actions en réseaux.

4.4.1 Définition du programme

Ce projet sera défini comme le « programme d'échanges culturels ACP / Union européenne » :

- il correspondrait ainsi aux attentes exprimées par les bénéficiaires ACP et européen du programme PAMCE vers une réelle « co-opération »,
- il permettrait aussi de minimiser les rapport de forces éventuels entre la valorisation de l'action culturelle des pays ACP et celle des pays européens, ce qui correspondrait mieux aux objectifs de partenariat des accords ACP/UE,

- il contribuerait à mettre en oeuvre la nécessaire structuration en réseau de l'action culturelle, dans les pays européens (DG Culture), et dans les pays ACP (priorité du FED, rappelée récemment par le Commissaire à la coopération),
- il se positionnerait « idéalement », à l'interface des pays du Nord et du Sud.

4.4.2 Objet et objectif principal

L'objet d'un tel programme devrait donc évoluer profondément par rapport au PAMCE.

Il devrait être défini comme un « appui au développement de partenariats culturels » :

- organisé autour d'opérateurs culturels agissant en réseau dans les pays ACP et dans les pays européens,
- pour des projets/programmes de professionnalisation, de production et de diffusion.

4.4.3 Objectifs et résultats attendus

Les objectifs d'un tel programme seraient à la fois originaux et complémentaires d'autres actions culturelles dans les pays ACP et dans les pays de l'Union européenne.

Ils pourraient être les suivants :

4.4.3.1 Globalement

- soutien à des partenariats culturels thématiques entre acteurs/opérateurs européens et des pays ACP, dans les domaines de la formation, de la communication, de la création, de la production, de la diffusion, d'événements culturels, etc.
- mise en relation et concertation d'une part entre les réseaux culturels ouverts aux ACP dans les pays du Nord et d'autre part entre les réseaux culturels dans les pays du Sud.

4.4.3.2 dans les pays ACP

- organisation d'une concertation culturelle dans les sous-régions,
- entre les différents acteurs de la vie culturelle (artistes, opérateurs, institutionnels, ...),
- entre les bailleurs de fonds (et sponsors) culturels,
- stimulation de projets nationaux et régionaux du FED autour de réseaux thématiques ;

4.4.3.3 dans les pays de l'UE

- appui à l'action des réseaux culturels thématiques autour des programmes culturels, européens d'échanges, de mise en réseau entre les pays, de dialogue interculturel, etc.
- stimulation du dialogue et des synergies entre les réseaux culturels communautaires et des différents pays de l'UE.

Les résultats attendus d'un tel programme pourraient ainsi être :

- l'accroissement des échanges culturels concertés dans les différentes disciplines entre les pays européens et les pays ACP : créations, productions, manifestations, résidences, formations, etc.
- une meilleure visibilité/échange réciproque de l'activité culturelle entre ces pays,
- la consolidation des réseaux de production et diffusion des industries de la création dans ces pays.

4.4.4 Contenu/stratégie de mise en œuvre

La mise en œuvre d'un tel programme comporterait les principales activités suivantes :

- le financement de projets d'échanges culturels entre réseaux culturels ACP et européens,
- une concertation et un suivi régulier sur le terrain de l'activité des réseaux culturels thématiques en Europe et dans les pays ACP (par sous-région),
- des rencontres périodiques entre les partenaires dans les différentes régions :
 - dans les pays ACP
 - avec les Délégations de la CE, pour proposer, préparer et appuyer la mise en place de projets culturels favorisant une mise en réseau (nationale, régionale) des acteurs culturels,
 - avec les bailleurs de fonds culturels et les institutionnels dans ces pays, pour favoriser les synergies d'action,
 - au sein de l'UE
 - avec les institutions communautaires (Siège CE), internationales (Secrétariat ACP...) et nationales, pour favoriser le développement de réseaux culturels ouverts aux pays ACP,
 - avec les organismes de coopération culturelle (bilatérale et multilatérale), pour une action plus concertée d'échanges culturels avec ces pays.

Par ailleurs, la stratégie du programme prendrait en compte les autres projets « tous ACP » : ainsi, les domaines couverts par ceux-ci (cinéma, industries culturelles) ne seraient pas repris.

4.4.5 Principes d'organisation

L'organisation d'un tel programme supposerait une forte structuration de la coordination du projet et une bonne déconcentration géographique et au niveau des projets.

Elle pourrait se réaliser selon les modalités suivantes :

4.4.5.1 Sélection, organisation des projets et création d'un label « ACP »

Comme mentionné ci-dessus, les projets financés par le programme comporteraient deux types de projets :

- les projets d'échanges culturels, concernant la création, la production, la diffusion, la communication, la formation et l'appui à la professionnalisation,
- l'appui aux réseaux thématiques
 - dans les pays ACP, par région géographique et par thématique, autour de responsables sélectionnés pour leurs références d'animation/travail en réseau,

- dans les pays de l'Union européenne, en responsabilisant des animateurs de réseaux thématiques ouverts aux pays ACP.

La sélection de tels projets serait beaucoup plus logique et aisée, puisque réalisée sur un cahier des charges contraignant (historique, engagement de partenariat, structure et capacité d'animation, etc.).

Elle serait accompagnée de la création d'un label « ACP », qui pourrait être attribué à la fois aux projets sélectionnés, mais aussi à d'autres projets et aux grandes manifestations culturelles réalisés autour d'un lien structurel avec ces pays.

4.4.5.2 Organisation de la cellule de coordination

La cellule de coordination pourrait elle-même être organisée comme un « projet », comportant les moyens et ressources humaines lui permettant de :

- effectuer les missions de terrain indispensables (pays ACP et pays européens),
- préparer et valider les partenariats et d'échanges entre ces pays,
- dynamiser les réseaux (pays ACP et pays européens),,
- stimuler les divers partenaires dans les pays (rencontres, concertations, structuration),
- assurer la visibilité du programme et des actions (communication, portail internet, etc.).

A titre indicatif, cette cellule pourrait être composée de :

- un coordinateur, ayant notamment en charge l'animation globale du programme, les missions de terrain, l'animation de l'équipe et des responsables thématiques / géographiques),
- un responsable de la gestion et administration des contrats,
- un responsables de la communication.

Cette cellule pourrait être localisée à Bruxelles avec des correspondants dans les régions ACP.

4.4.6 Budget prévisionnel

Pour tenir compte de l'importance des enjeux et de la diversité des pays (ACP+UE) et des thématiques culturelles, les ressources nécessaires doivent être conséquentes. Il est certain que le budget d'un tel programme devrait être de l'ordre de cinq à dix millions d'euros, répartis entre :

- le financement des projets de partenariat (majorité du budget),
- l'appui aux réseaux dans les pays ACP et européens,
- le fonctionnement d'une équipe de coordination structurée.

4.5 Préalables et stratégie de coopération culturelle UE/ACP

4.5.1 Réunion-bilan des opérateurs et bénéficiaires du PAMCE

Une telle rencontre a été demandée par la plupart des projets financés. Comme souligné ci-dessus (cf. § 5.1.1), elle permettrait :

- (de valider, préciser et développer les conclusions de la présente étude),
- de vérifier, par domaine culturel, les potentialités de développement de réseaux ACP (par région), et européens (en liaison avec les programmes culturels UE),

- de fixer ainsi les conditions d'homologation des bénéficiaires potentiels d'un nouveau programme d'activités culturelles des pays ACP en Europe (cadre 10ème FED),
- de définir les enjeux, les conditions et les étapes du nouveau projet,
- de contribuer à mieux définir la stratégie globale de coopération culturelle UE/pays ACP pour les années à venir.

4.5.2 Stratégie intégrée de coopération culturelle UE/ACP : concertation et rencontre.

Les autres éléments d'une telle stratégie pourrait constituer dans les mois à venir en une concertation sur « la coopération culturelle, priorité du 10ème FED » :

- Par des rencontres avec le Secrétariat Général des pays ACP et avec le Cabinet du Commissaire européen à la coopération et au développement, pour en préciser les principaux objectifs
- Par des contacts élargis à l'ensemble des partenaires concernés dans les régions ACP, intégrés dans une « étude sur la coopération culturelle, priorité du Xème FED » validant la perception, les besoins et les attentes en matière de coopération culturelle
- Par une rencontre globale (Assises/Colloque de la coopération culturelle européenne) des partenaires directs et indirects de cette coopération des deux zones géographiques

Cette rencontre réunirait :

en Europe :

- le Cabinet du Commissaire européen à la coopération et au développement, comme mise en œuvre de la priorité donnée à la coopération culturelle,
- l'Unité thématique en charge de la coopération culturelle au siège CE,
- l'Unité opérationnelle en charge de la coopération culturelle intra-ACP au siège CE,
- les Unités géographiques en charge des pays ACP à la Commission européenne à Bruxelles, par sous région,
- le Secrétariat Général du Groupe ACP,
- les participants du programme PAMCE (voir §a ci-dessus),
- La DG Culture, initiateur du dialogue interculturel en Europe (« Culture 2007 »),
- des représentants des organismes de coopération culturelle des pays membres UE,
- des représentants des organismes de coopération culturelle multilatérale,
- des représentants d'opérateurs de coopération multilatérale par thématique culturelle,
- si possible, des observateurs représentants les élus européens,
- des experts (si possible initiateurs et animateurs de la coopération culturelle européenne au cours des précédents FED)

dans les pays ACP :

- les Délégations CE (si possible désignation d'un responsable permanent de la coopération culturelle par sous-région),
- les responsables des programmes de coopération culturelle du FED,
- les Ministères de la Culture et/ou leur entité sous-régionale,
- des opérateurs culturels par thématique culturelle et par région (dont bénéficiaires du programme PAMCE),
- des responsables/animateurs de la coopération culturelle (et de la coopération multilatérale) des pays membres UE,
- autres (à préciser).

Un « Livre blanc de la coopération culturelle entre les pays ACP et l'UE » serait publié à l'issue de cette rencontre. Il comporterait notamment :

- la stratégie globale de coopération culturelle de l'Union européenne pour les années à venir et des perspectives à moyen terme,
- des propositions et les conditions de mise en œuvre concrète de cette stratégie à la CE et dans le cadre du FED (programmes et actions prioritaires par région et par thématique, enveloppes budgétaires et programmation, label ACP, etc.),
- un schéma d'organisation structurée et de concertation permanente de cette coopération.

4.5.3 Synergie avec d'autres programmes de coopération culturelle (bilatéraux et multilatéraux)

Ce travail doit également encourager les collaborations avec les programmes stratégiques

- Programmes culturels internes des pays (et régions) ACP
- Programmes des pays membres de l'Union européenne
- Programmes des autres entités CE (DG Culture, Euromed, etc.)
- Projets/programmes d'autres bailleurs (Etats membres, coopération internationale, etc.)

A ce niveau, il s'agit d'organiser progressivement une mise en réseau concrète de tous ces partenaires avec les artistes et opérateurs culturels des différents pays ACP.

4.5.4 Partenariat avec des projets/manifestations culturels en Europe

A partir de la typologie des manifestations culturelles partenaires du PAMCE développée ci-dessus (cf. § 2.1 : typologie des projets), le Tableau 7 précise les opportunités de partenariat de ces différents projets/structures dans l'éventualité d'un nouveau programme.

Tableau 7 : opportunités de partenariat d'un programme ACP/UE avec des projets et des manifestations en Europe

Type de projet > Critère de partenariat v	« Les grands classiques »	« Les dynamiques opportunistes »	« Les nouveaux »
Intérêt/effet pour le programme	Echéance : L T Effet réseau : + « au coup par coup » Notoriété/Com : F	Echéance : C T Effet réseau : + - « coups » possibles Notoriété/Com : m	Echéance : M T Effet réseau : ++ réseaux « ciblés » Notoriété/Com : f
Pré-requis	Coûts externes: F (approche, suivi) organisation interne : m Contractualisation : F	Coûts externes: f (approche, suivi) organisation interne : F Contractualisation : F	Coûts externes : m (approche, suivi) organisation interne : m Contractualisation : m
Evaluation Globale	+	+ -	++

Signification des sigles

- LT : *long terme*
- CT : *court terme*
- MT : *moyen terme*
- F : *fort*
- M : *moyen*
- F : *faible*

Ces données permettent d'évaluer pour chaque cas :

- L'interaction du partenariat d'un programme de type PAMCE avec ce type de manifestation/projet en fonction :
 - Du délai d'influence sur ce projet (court, moyen ou long terme),
 - De la capacité du programme à appuyer les réseaux de ce partenaire
 - De l'intérêt pour la notoriété et la communication du programme,
- Les pré requis nécessaires en matière d'organisation, de répartition du financement et de l'importance de la contractualisation.